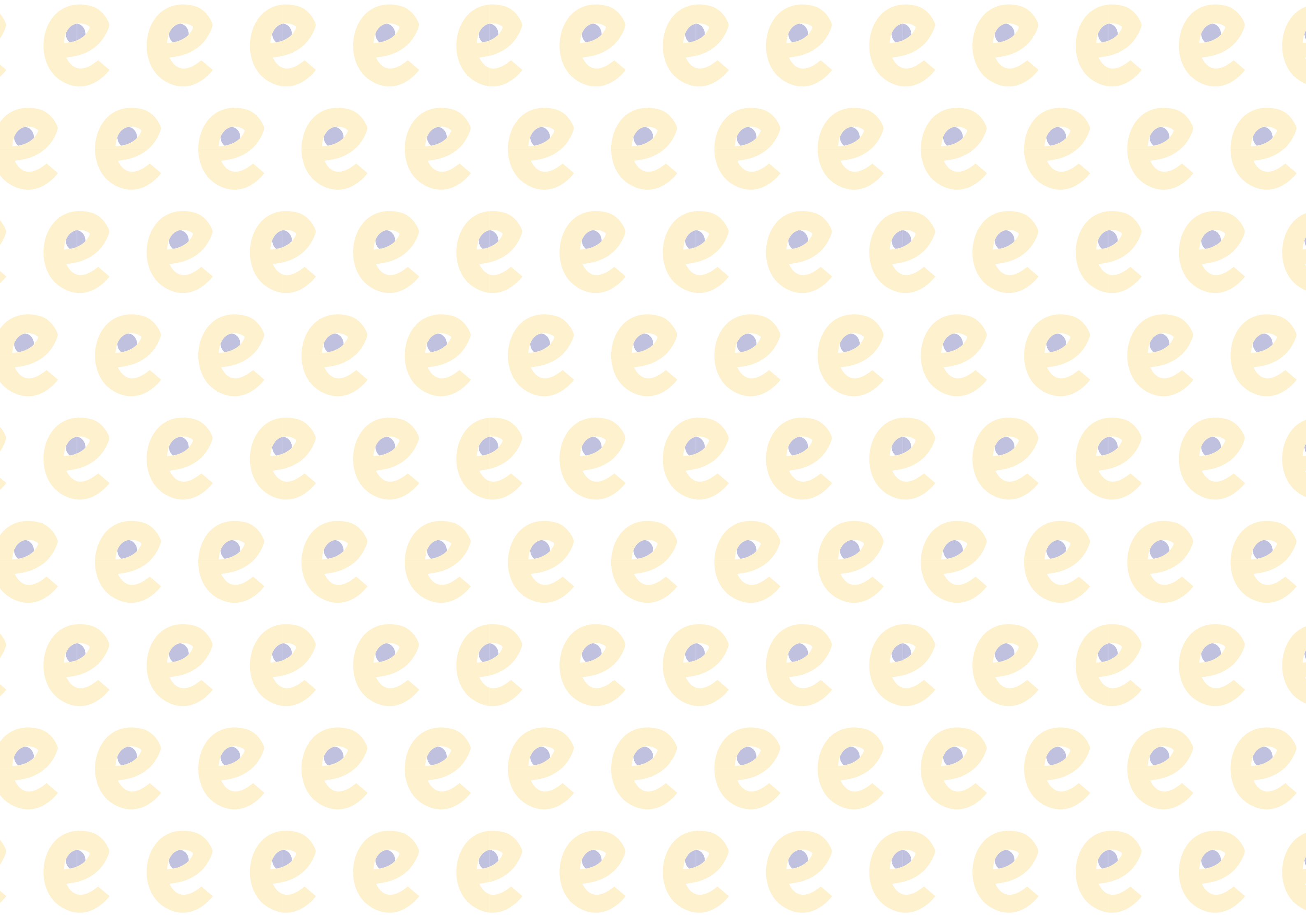


e EYES ON EUROPE

SUMMER MAGAZINE | N°36 | BILINGUAL



**LES DÉMOCRATIES EUROPÉENNES,
ENTRE INQUIÉTUDES
ET ESPOIRS**



EDITORIAL

The European Union is going through turbulent times. Since the outbreak of the Covid-19 pandemic and the restriction of civil liberties that came with it, some EU democracies have been described as 'flawed'. In these uncertain times, European democracies seem more than ever in danger. Threatened by the rise of the far right across Europe, from France to Hungary. Threatened by a breakdown in the dialogue between European judges and certain national judges. Threatened by the increasing intolerance in our societies, and by the disinformation coming from Russia, but also from European countries. Even inside the Union, bodies like Europol have been found carrying mass surveillance of entire populations in breach of EU law. Ironically, our European democracies are threatened because their citizens consider the European Union insufficiently democratic. Many are now accusing the EU of expanding its competences beyond what the Treaties have established. We are seeing a growing rise in Euroscepticism in our societies, often giving voice to the far right, sometimes even bringing it to power as in Hungary. We then see anti-European governments ready to flout the basic principles of the Union, such as the supremacy of European law over national law, taking root within the European Union itself.

Et pourtant, au milieu de ce qui semble être une chute de la démocratie dans l'Union européenne, quelques initiatives locales et nationales émergent pour colmater les brèches. La Belgique, par exemple, invite les citoyens à participer activement au processus de décision politique. L'Union européenne n'est pas non plus inactive. Au milieu de toutes ces tendances inquiétantes, des initiatives européennes émergent. La Cour de justice de l'UE lutte par exemple activement contre la discrimination à l'égard des minorités, s'opposant parfois à la justice nationale. La Commission européenne donne quant à elle désormais une voix plus forte aux citoyens par le biais de la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Les droits de l'homme et les valeurs démocratiques sont promus même en dehors des frontières de l'UE grâce à des initiatives telles que le partenariat oriental. Dans le domaine économique, les nouvelles initiatives de l'UE en matière d'économie sociale et la directive relative à un salaire minimum adéquat sont essentielles pour lutter contre la vulnérabilité socio-économique, qui s'est considérablement accrue avec la pandémie, et pour offrir des chances équitables et égales à tous les citoyens. Compte tenu de ce contexte difficile et changeant, ce dossier spécial de notre magazine de printemps vise à vous guider, chers lecteurs, à travers un aperçu des différentes facettes de la démocratie dans l'Union européenne.

Marie Pignot et Laura Sanz
rédactrices-en-Chef

**Bonne lecture,
have a good read!**



Sommaire

1. THÈME DE DOSSIER	2
La participation citoyenne, le casse-tête de la démocratie	2
The fall of European democracies	6
Does the EU suffer from a democratic deficit?	7
La montée de l'extrême droite : un danger pour la démocratie en Europe	9
Le « populisme » au bénéfice de la participation démocratique en France ? OPINION	11
Politique et droit européen : quelles perspectives pour lutter contre la haine des minorités religieuses	14
La guerre des juges qui blesse la démocratie européenne	20
Fighting for a more democratic eastern neighborhood	22
La guerre informationnelle russe : le péril démocratique aux portes de L'Europe	24
The EDPS, Europol, data protection and security	28
2. POLITIQUE EUROPÉENNE	30
The right to euthanasia: a thorny issue involving dignity	30
La politique spatiale européenne : entre souveraineté et sécurité	32
The potential of social economy for a more democratic, just and fair future	34
Guaranteeing a decent living for European workers, an interview with Renew MEP Monica Semedo	36
3. MIGRATION	40
Migrant work and 'agricultural slavery' in Italy	40
4. CULTURE	42
EuroFabrique : « 4 jours pour réenchanter l'Europe »	42
Une impossible restitution des antiquités volées	44

LA PARTICIPATION CITOYENNE, LE CASSE-TÊTE DE LA DÉMOCRATIE

Depuis une dizaine d'années, de nombreuses institutions et démocraties représentatives, en Europe et ailleurs, développent de nouvelles formes de prise de décision. Ces dernières accordent une place importante à l'inclusion des citoyens dans différents niveaux de gouvernance, tant locale que nationale et supranationale. Ces dispositifs de participation poursuivent un idéal démocratique censé répondre à la crise de légitimité et d'efficacité qui traverse les institutions et démocraties fondées sur un système de représentation du peuple.

Le maître-mot derrière l'ensemble de ces processus délibératifs est « innovation ». Différents niveaux de pouvoirs visent dès lors à intégrer aux processus de représentation classiques qui régissent la vie politique des nouvelles formes de participation citoyenne incluant le citoyen dans la délibération parlementaire. Le choix du dispositif joue, toutefois, une fonction majeure dans l'élaboration de ces politiques délibératives. Tentons de comprendre les enjeux et rapports de force derrière la construction de ces dispositifs de participation citoyenne.

Participation, délibération, représentation

Le niveau local a lancé le pas dès le début du XXI^e siècle, en vue de rapprocher la politique partisane de considérations plus proches de la vie quotidienne des citoyens locaux. C'est le cas en Belgique, par exemple, où la vision représentative inscrite dans la Constitution originelle de 1831 fait place à une conception plus participative du rôle des citoyens dans les instances de représentation politique. Là où la participation citoyenne était principalement comprise à travers l'acte électoral, le citoyen est, aujourd'hui, invité à défier les jeux politiques au sein de l'hémicycle et à réagir directement aux positions et propositions des élus.

C'est évidemment là que se joue toute la légitimité du processus. Peut-on considérer qu'un processus participatif est plus légitime qu'une décision prise selon le poids des partis politiques au sein des discussions du simple fait que le processus de sélection prévoit des règles non-arbitraires supposées équilibrer les points de vue en présence? La constitution d'un mini-public représentatif des différentes classes sociales et économiques au sein de la population totale pose déjà des questions de légitimité et d'inclusion.

Le professeur Archon Fung de la Harvard Kennedy School, spécialisé en politiques et pratiques visant à améliorer la qualité de la gouvernance démocratique, revient sur trois dimensions principales à considérer

lorsqu'on étudie les diverses formes de participation dans la gouvernance politique. Il construit donc un cube de la démocratie sur trois arêtes. La première arête considère la sélection des participants. A. Fung montre alors la force de l'inclusion concernant la légitimité du processus. Il est nécessaire de trouver un compromis entre un mécanisme de sélection très peu restrictif qui portera préjudice à la représentativité et une sélection délibérée qui nécessite beaucoup de transparence et de justification.

La seconde dimension concerne la communication et la décision. Comment les participants interagissent-ils dans un contexte de discussion ou de décision publique? La construction du dispositif peut donner plus ou moins de pouvoir de délibération aux participants, ce qui assurément a des conséquences directes sur la nature des débats et la recherche de consensus dans le groupe de participants.

Enfin, la troisième arête de ce cube de la démocratie concerne l'impact du processus de participation citoyenne. Quel lien existe-t-il entre les conclusions du processus et les actions du politique? De manière générale, peu de dispositifs envisagent un mécanisme d'influence directe, l'auteur parle plutôt d'influence communicative des résultats du processus sur les responsables politiques. Le processus participatif va nécessiter des représentants politiques une justification de leur prise de décision en fonction des conclusions de ce premier.

L'ensemble de ces dimensions, qui permettent d'étudier un grand nombre de dispositifs, nous amène à considérer différents aspects liés à la participation citoyenne. La légitimité et l'efficacité du processus dépendent donc de la sélection d'un mini-public représentatif du public total visé et de la mise en place d'un dispositif clair qui ne laisse aucun doute quant à la destination des résultats. Il n'est pas nécessaire d'abandonner l'élaboration d'une politique publique au citoyen pour rendre le processus légitime, preuve en est du succès des consultations citoyennes qui invitent des citoyens sélectionnés aléatoirement, des représentants d'un secteur ou des experts à ramener certaines réalités et soulever plusieurs sensibilités dans le débat parlementaire. Cette forme d'inclusion définit dès le départ le rôle consultatif des parties prenantes, et prend tout son sens dès lors que les représentants politiques doivent justifier leur décision finale en fonction des réalités évoquées par les parties prenantes de la consultation. On est ici sur une forme peu délibérative de participation citoyenne, qui joue essentiellement sur l'influence communicative qu'on évoquait plus haut. Ce dispositif nécessite dès lors l'installation d'un dialogue entre les parties pour être effectif et légitime. D'autres formes de participation citoyenne vont

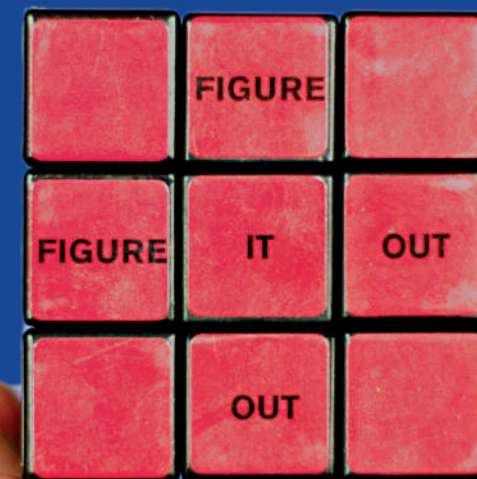
toutefois inclure davantage les participants ou renforcer l'institutionnalisation du processus délibératif.

Participation, délibération, représentation

L'Assemblée citoyenne

Cette tendance à consulter le citoyen et favoriser l'inclusion de processus participatifs au sein d'un système de démocratie représentative s'est déclinée sous différentes formes. Récemment, le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétent pour les questions de culture et de la jeunesse au niveau communautaire en Belgique, a organisé dans le cadre de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe une assemblée citoyenne composée de jeunes entre 18 et 25 ans sur le thème: "Quel avenir pour l'Europe?". Sur fond d'intelligence collective et de réflexions mises en commun, le Parlement a invité cette sélection de jeunes à réfléchir en ateliers à différentes questions sur la thématique de l'Union européenne. Qu'est-ce que cette jeunesse attend concrètement de l'Europe? Comment rapprocher l'UE des jeunes? Qu'est-ce que l'Europe représente pour eux et quelles valeurs est-elle censée refléter? sont autant de questions sur lesquelles la jeunesse wallonne a été amenée à réfléchir. Ce processus a ainsi invité tout jeune citoyen habitant la région wallonne ou Bruxelles à participer à cette consultation de deux jours afin d'aboutir à des recommandations qui seront livrées au Parlement européen. Elles seront considérées par la suite dans l'émergence des propositions qui clôtureront la Conférence sur l'Avenir de l'Europe.

Le dispositif de délibération mis en place par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vise assurément à laisser une place importante à la discussion et la priorisation d'idées sans perdre de vue l'objectif final de cette assemblée citoyenne sur l'avenir de l'Europe: établir une charte comprenant des recommandations sur le rapport entre les jeunes et l'Union européenne. Une assemblée citoyenne sous cette forme somme toute classique soulève toutefois un des grands écueils de ce type de dispositifs. Que deviendront les conclusions de ce processus délibératif? L'objectif sous-jacent de communiquer sur les actions de l'Union européenne et faire la vitrine de l'inclusion et la prise en compte de l'avis des jeunes par les institutions européennes semble prendre le dessus sur la consécration du processus en lui-même.



Le dialogue citoyen permanent

Afin de pallier certains obstacles des processus de participation classiques, le Parlement de la communauté germanophone en Belgique a institutionnalisé en 2019 un dispositif de délibération citoyenne permanent appelé "permanenter Bürgerdialog" ou dialogue citoyen permanent en français. Comme le relèvent les chercheurs Christophe Niessen et Min Reuchamps, cette expérience inédite, qui reste à ce jour unique, se distingue des autres formes d'initiatives délibératives par son caractère permanent et son lien quasi institutionnalisé avec l'assemblée du Parlement germanophone.

Le modèle Ostbelgien, qui s'est à l'évidence développé dans le contexte local de la communauté germanophone belge, a pu profiter d'un comité de pilotage fort de l'expérience nationale belge du G1000 pour proposer une formule qui vise à consolider et entretenir le lien de participation du citoyen. Cette fameuse expérience du G1000, qui a rassemblé au niveau national 1000 citoyens pour sortir des recommandations en vue de la 6^e réforme de l'État belge en 2011, a assurément servi de catalyseur dans l'élaboration du dialogue citoyen permanent.

L'architecture du modèle ostbelgien assure à travers trois structures principales le suivi des discussions au sein des assemblées citoyennes. Un conseil citoyen (bürgerrat) qui définit l'agenda des assemblées citoyennes et s'occupe du suivi du travail des assemblées. Cette composante permanente supervise, par ailleurs, le secrétariat permanent (permanentes sekretariat) qui prépare et exécute les décisions du Conseil, gère l'aspect plus logistique et administratif des assemblées citoyennes ainsi que la gestion des finances du modèle.

Enfin, les assemblées citoyennes (bürgerversammlungen) comprennent entre 25 et 50 citoyens sélectionnés selon un processus visant une représentation diversifiée des sexes, tranches d'âge et classes socio-économiques.

Il est encore tôt pour évaluer les résultats de cette initiative délibérative. Actuellement, trois assemblées citoyennes ont entamé le processus de dialogue, dont deux sont à l'étape de la mise en œuvre des recommandations. Il sera très intéressant d'étudier les retours et l'évaluation que pourront faire les différentes parties de l'avenir du processus. Les initiateurs du projet espèrent également inspirer d'autres formes de délibération et d'exercice de la démocratie directe apportant une influence systématique du processus de décision institutionnalisé.

Une perspective européenne

Au niveau européen, la Commission européenne s'est récemment emparée du sujet et a fait du renforcement de la démocratie un des piliers du cadre de financement pluriannuel 2019-2024. Partant du principe que la démocratie n'est jamais acquise et qu'il ne faut cesser de la renforcer, la communication de la Commission met, notamment, en avant le rôle que les citoyens peuvent jouer dans la définition des priorités et la prise de décision au niveau européen. La Conférence sur l'Avenir de l'Europe constitue en ce sens un premier pas vers une prise en compte des considérations directes des citoyens dans la politique européenne.

Conclusion

Evidemment, les cas que nous avons pu approcher ici ne couvrent en rien l'étendue des possibilités que représente la participation citoyenne à la vie politique. Ils apportent néanmoins quelques lumières sur les enjeux qui soutiennent l'inclusion de modèles de participation au sein de démocraties historiquement représentatives.

Ces processus ne peuvent pas suffire aux élus pour assurer la légitimité de leurs décisions politiques au sein d'une démocratie. On peut, toutefois, constater que la participation citoyenne, sous ses différentes formes, amène le citoyen à prendre part à l'élaboration de la politique publique. Quel que soit le niveau de délibération accordé aux participants, le dispositif et la transparence vis-à-vis des citoyens jouent dès lors un rôle primordial concernant l'efficacité du processus en lui-même et la légitimité des décisions politiques.

Arnaud de Meyer
MA2 Études européennes
finalité Sciences politiques



INSTITUTE FOR EUROPEAN STUDIES OF THE ULB

Half a century of innovation in European Studies



THE FALL OF EUROPEAN DEMOCRACIES

The Economist Intelligence Unit

On February 10th 2022, the British group Economist Intelligence Unit (EIU) published its long-awaited democracy index of 2021. But before commenting on this, a little background is necessary. The publication of the democracy index began in 2006, and since then has provided citizens with an overview of the state of democracy in 165 countries in the world. To measure the evolution of such democracies, the EIU analyzes five variables: electoral processes and pluralism, functioning of the government, political participation, political culture and civil liberties.

Democracy in Europe: norm or exception?

The report is clear and quite concerning: only 21 countries obtained the status of 'full democracies'. In western Europe, 12 countries are considered as such: Norway, Finland, Sweden, Iceland, Denmark, Ireland, Switzerland, the Netherlands, Luxembourg, Germany, the UK and Austria. Nordic countries remain at the top of the score, occupying five of the top six positions in the global ranking. The rest of the western European democracies are considered as 'flawed': France, Belgium, Italy, and Spain among others; or "hybrid regimes" like in the case of Turkey. Spain, which was listed as a "full democracy" a year ago, was downgraded to 'flawed democracy' in 2021. In eastern Europe the findings are worse, since all of its democracies are considered as 'flawed'. This democratic struggle reflects a global trend related to the COVID-19 pandemic. Indeed, 2022 is the second consecutive year in which the global democracy score crashes.

The impact of COVID-19 on democracy

The global public health crisis seems to be to blame for the decline of democracy in 2021. Only 45,7% of the world's population, according to data from the EIU, lives in a democratic regime, while 27,1% live under an authoritarian one. Indeed, the pandemic has led to a drastic reduction of civil liberties through measures such as lockdowns, travel restrictions, the imposition of virtual covid certificates and many other coercive rules. On top of that, the long-standing social and economic issues that could not be addressed during the crisis, together with the ban of public demonstrations, have contributed to the growing frustration of the population. At the wake of the covid crisis, we can only see that euroscepticism has been dangerously increasing across Europe. Many have questioned the capacity of the European Union to address the crisis, which according to some has led to serious economic, psychological and health-related issues.

The path towards the regeneration of our democracies?

In 2020, the European Commission launched its 'Action plan for democracy in Europe'. It has the aim of "strengthening Europe's democratic legitimacy and thus help it meet the challenges posed by the unprecedented health, economic and climate crises it is facing, in strict respect of its common values and principles". Despite this initiative, it seems that the Commission is struggling to reach the expected results, as previously seen in the Democracy Index. This clearly demonstrates the difficulty of achieving democratic goals during a state of emergency. Indeed, the global public health crisis has worsened pre-existing trends, such as the increase of technocratic procedures in the management of society in western European states, which has negatively impacted its level of democracy.

However, as we are slowly emerging from the crisis, we can expect the EU and its national governments to learn from their mistakes and to try to 'make up' with their people. The European Commission is currently leading events such as the Conference on the Future of Europe, which gives European citizens an opportunity to speak up about what kind of Europe they want to live in. As Ursula von der Leyen pointed out, the Covid-19 has robbed many liberties and opportunities to young people. This is why 2022 has been chosen to be the European Year of Youth, an initiative that aims at highlighting the importance of the younger generations for the construction of the Europe of tomorrow.

Margaux Jérôme

MA1 Science Politique
et Relations Internationales

DOES THE EU SUFFER FROM A DEMOCRACY DEFICIT?

The European Union (EU) is one of the most ambitious political projects in the world. It is, after all, the culmination of the collective political effort of several European countries with the aim of promoting peace in a continent engulfed by numerous conflicts. Its major accomplishments can be traced back to the European Community of Coal and Steel (Treaty of Paris, 1951); the European Economic Community (Treaty of Rome, 1957); the Single European Act (1986); and finally the creation of the EU itself through the Maastricht Treaty in 1993, later reviewed by the Treaty of Amsterdam (1999) and the Lisbon Treaty in 2007.

The EU has achieved most of its success in the economic field: the European Common Market is one of the biggest markets in the world; the Euro is the second most used currency for international business after the US dollar, and has eased transactions between companies and individuals alike. Other projects, such as, for example, the Erasmus program and the Schengen agreement, allow Europeans to travel, study, work, live and buy products or start businesses in other European countries being burdened by less restrictions than third-country nationals. The EU has also assumed a leading role in certain areas, such as the environment, space related activities and social movements.

Nonetheless, although some EU initiatives, projects and policies have been successful and have even obtained considerable popular support, other aspects and initiatives of the EU have received major criticism, both from its Member States and from the outside. In fact, certain individuals, organisations and political parties have even adopted an anti-EU sentiment, a phenomenon known as "Euroscepticism". Let's analyse some of the main critiques used both by people who are not necessarily "anti-EU" and Eurosceptics alike, and whether these arguments are backed up by solid reasoning.

"The EU corrodes the sovereignty of States"

A common critique used by Eurosceptics relies on the reasoning that the EU is slowly eroding the members states' sovereignty. They tend to depict Poland and Hungary as two brave countries fighting against the EU's oppression over their sovereignty. This is an argument that has gained some attraction among nationalists, and on the surface it does appear to have some ground. However, the act of joining the EU (or, as a matter of fact, most of International Organisations, covenants or similar bodies) is a decision which is completely free upon the acceding state, and it is because that state is sovereign that it can choose to willingly submit itself to the law established in the founding Treaties.

There was no coercion or influence on part of the EU or other member states for these countries to join the EU. Therefore, Poland and Hungary have to accept to be bound by the Treaties that they have sovereignly ratified.

Nevertheless, to put in briefly, the EU Treaties do not openly express that EU law takes precedence in case of a contradiction or incompatibility between a European law and a national one. This principle, known as 'principle of supremacy', is a practice that came to being as the result of judicial rulings that established a precedent. Hence, Poland and Hungary argue that there is no legal basis for the Union to claim that EU law has supremacy over their own national laws. On the other hand, the EU and other member states have also invoked the 'common values' expressed in the Lisbon Treaty to justify the primacy of the EU rules. It is on the basis of these values that they claim, for example, that Poland and Hungary have to take a certain number of refugees or promote particular social values. However, values are not coercive enough to ensure the primacy of EU law. Poland and Hungary argue, thus, that the EU is overreaching its judicial competences, going beyond the powers originally expressed in the Lisbon Treaty.

From a legal point of view it is true that the EU is slowly growing beyond what the Treaties established. But this does not necessarily have to be seen as a negative thing, since it comes from the necessity of the EU to adapt to new realities and challenges, and not from a tyrannical abuse of power on its part. The best example to describe this situation is the European debt crisis: while at the beginning the EU was reluctant to go beyond what was established in the Treaties, in a later phase it started buying national bonds in order to save southern European countries from bankruptcy, a decision that was contested by people who advocated that the EU was going beyond its competences. It was this bold choice that broke the taboo of the EU actively intervening in national economies, something that has been proved with the rapid answer of the Union to the Covid-19 pandemic.

In short, while it is true that the EU is growing beyond the limits established by its founding Treaties, most western and central member states have been keen on these developments. On the other hand, eastern members, which have a more nationalistic dogma (due to the fact that they acquired their independence more recently) and joined the EU partly to escape a possible Russian expansion, would rather rip the economics benefits of the Union than accompanying the evolution of the EU in other areas.

“Non elected organs”

Another general critique developed by Eurosceptics is usually summed up under the sentence “the European Commission is not even elected by its citizens”. This catchphrase tends to shock people who, by not further informing themselves upon this process, get the idea that the European Commission is an unelected body of the EU. In reality, the European Commission, and more precisely the College of Commissioners, is composed of Commissioners that are designated by national governments (one per country), who in turn are appointed following the results of national elections. So while the Commissioners are not directly elected by citizens, they are indirectly elected in the same way that a minister of a national government is: appointed by an elected organ.

Commonly characterised as the “upper chamber” of the European Parliament, the Council of Ministers is another EU organ that is usually criticised by its “lack of democracy”. The Council represents the interests of the member states, and it is composed by some of their national ministers, depending on the type of legislation being discussed. Ex.: If the law in question is of economic nature, the session is attended by the ministers of finance; if it is about security, by the ministers of defence, and so on.

In brief, this means that EU organs such as the Council of Ministers and the European Commission are, respectively, composed and appointed by individuals who have been elected in national elections. Eurosceptics then take advantage of this intricacy to claim that the Commission is illegitimate. In reality, even if an organ is not directly elected by the citizens unlike the members of national parliaments, that does not make it undemocratic. Whether we agree with this system or not, it cannot be assumed that the members of the European Commission are appointed by a tyrannical supra-national entity. It is, then, fundamental to demystify this assumption.

The fragile bridge between the EU and the people

With 27 different member states and 24 official working languages (without considering the several dialects), it is a monumental task to convey the different wills of the states, which differ so much culturally and religiously (Catholicism, Protestantism, Orthodoxy), but that at the same time share common values. Additionally, the EU has been keen in balancing the collective interest of its member states vis à vis the different national interests. To perform the task, the EU is composed of several organisations and agencies, which sometimes makes it problematic for the citizens to keep track of what these organisations do. This results in

a public perception of the EU as a giant and clunky political chimaera with a low rate of working efficiency and whose taxpayer’s money is being wasted upon.

The citizens are generally not familiarised with how the EU works, especially if we take out the equation students and academics of Political Science and other related fields. But this situation does not happen only at the EU level; most people do not even fully understand the functioning of their own national political system. The causes of this situation are several and would require a whole other article: perhaps the political system has become too complex, and it is too time-consuming for regular people with jobs and families to invest time in trying to understand it, hence they just partake in the election process and let the technocrats (politicians, in this case) do the rest. But perhaps these people don’t believe in the current system and hope for new alternatives. In other words, for some people the EU is another complex bureaucratic system that apparently does not directly impact their lives. This is a challenging problem, and its solution relies on both sides to do their part: citizens should be aware that their lack of interest and participation has a negative impact on their lives, and for that it is good to try to understand the key fundamental processes of political systems. On the other hand, governments and International Organisations also have to make an effort to communicate their message, purpose and objectives in a clear and succinct way, in order to facilitate this exchange.

In sum, the EU is composed of several complex organs, agencies and institutions. This is the result of a delicate balance between several national governments’ interests and the common interest of the Union. Eurosceptics take advantage of the lack of knowledge of the general public, which, coupled with the complex structural nature of the EU, emphasises their convictions that the EU is undemocratic, unproductive and unsustainable. Although it is certain that the EU has some structural flaws (just like any other International Organisation or government), it is bold to argue that in the last decades the EU has had no positive impact on the European continent or even, I would dare to say, on the entire world.

Bruno de Sousa

MA1 Political Science
and International Relations

LA MONTÉE DE L’EXTRÊME DROITE : UN DANGER POUR LA DÉMOCRATIE EN EUROPE

Alors que l’Europe aspirait à une paix politique durable depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la résurgence de discours nationalistes fait craindre le pire à la communauté européenne. Ces dernières décennies, les partis d’extrême droite ont gagné du terrain dans les sondages et les gouvernements populistes représentent une menace pour nos démocraties. A quoi ce phénomène est-il dû ?

Un modèle à bout de souffle

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, le nombre de pays ayant accédé à un régime démocratique n’a fait que croître. Avec la chute de l’URSS dans les années 1990, nombreux étaient ceux qui pensaient que le modèle démocratique allait s’imposer au plus grand nombre d’États. Malheureusement, force est de constater que nous assistons à un recul de nos droits depuis quelques années. Que ce soit avec le Front National en France, l’AfD en Allemagne ou la Ligue en Italie menée par Matteo Salvini, les partis européens d’extrême droite n’ont jamais été autant plébiscités.

Cette dynamique présente en Europe n’est pas sans nous rappeler le fascisme de l’entre-deux-guerres. Ce dernier avait réussi à s’imposer dans la sphère politique en grande partie à cause de la crise économique mondiale de 1929. La dévalorisation de la monnaie, le chômage et l’augmentation du coût de la vie avaient été dévastateurs dans la vie de millions d’individus, lesquels s’étaient alors tournés vers des leaders populistes leur promettant une vie meilleure.

En 2008, la crise économique frappe de plein fouet le continent européen. En 10 ans, l’extrême droite a progressé dans tous les pays. Cette fois encore, des conséquences économiques sont à l’origine du regain du populisme. Mais ce n’est pas la seule raison. Aujourd’hui, la question migratoire et le rejet de l’islam jouent également un rôle crucial dans la montée de l’extrême droite.

En effet, la droite populiste s’oppose à l’ouverture des frontières, de peur de voir décliner l’identité sociale et culturelle du pays à cause de l’immigration. Les partis populistes d’extrême droite axent leurs discours sur les menaces de l’identité nationale et plaident pour un retour de valeurs telles que l’autorité au sein de nos sociétés.

Nonna Mayer, chercheuse en sciences politique et spécialiste de sociologie électorale, notait il y a quelques années que l’on assistait en France à un nouveau clivage idéologique,

“opposant un universalisme humaniste, postulant l’égalité, la solidarité des êtres humains et leur dignité intrinsèque, à un anti-universalisme de repli, antieuropéen, autoritaire et xénophobe, qui est essentiellement l’apanage de l’électorat lepéniste et transcende le traditionnel clivage gauche-droite.”

Les valeurs universelles, socles de nos démocraties, sont mises à mal au profit d’idées que l’on pensait disparues et rejetées pour de bon.

Les partis d’extrême droite tiennent un discours antisystème et anti-élite, qu’ils désignent comme la cause du déclin de la nation. Ces élites n’auraient pas su protéger cette dernière et la placer au cœur de leur politique nationale. Au lieu de cela, ils auraient priorisé un ordre mondialisé et européenisé. En réponse à cette priorisation, on assiste dans plusieurs pays européens à un rejet des partis dits “mainstream” du clivage droite/gauche traditionnel qui ne parviennent plus à autant mobiliser leurs électeurs. L’électorat se sentant abandonné finit par se tourner vers d’autres alternatives politiques qui semblent répondre davantage à leurs besoins et leurs préoccupations tels que le pouvoir d’achat ou l’insécurité.

Un euroscepticisme marqué

L’extrême droite se positionne également défavorablement face à l’Europe, et à l’Union Européenne de manière plus générale. Après le Brexit, plusieurs partis d’extrême droite ont appelé à des référendums au sein de leurs pays pour quitter l’UE, tels que le Rassemblement National en France qui souhaitait le Frexit. Ces projets de sortie de l’UE sont cependant moins d’actualité en ce moment. Pour les partis d’extrême droite, la construction européenne dessert les États en les privant de leur souveraineté, notamment en matière économique. Ces partis remettent en cause la libre circulation des individus au sein de l’UE, responsables selon eux d’un flux trop important d’immigrés. La monnaie commune est également vivement critiquée au profit de monnaies nationales. Dans l’ensemble, ces partis d’extrême-droite prônent donc un repli national.

Cependant, bien que critiques à leur égard, les partis d’extrême droite en Europe ont parfaitement saisi les mécanismes décisionnels et le fonctionnement des institutions européennes. De fait, des élus issus de ces partis siègent notamment au Parlement Européen et s’accordent sur les thématiques de contrôles migratoires. Mais, dès lors que les questions nationales sont abordées, l’esprit de coopération entre ces derniers et leurs intérêts communs ne priment plus. Seul l’État-nation compte alors.



Loin du rapprochement des peuples que prône le projet européen commun, les partis d'extrême-droite jouent sur les distinctions entre les pays, cultures et religions des individus.

Quels risques directs pour nos démocraties

Les exemples les plus significatifs de l'extrême-droite au pouvoir sont ceux de Viktor Orban en Hongrie et de Andrzej Duda en Pologne. Nous assistons à une montée de l'autoritarisme dans ces pays qui se traduit par des lois toujours plus liberticides notamment à l'égard des minorités, d'un contrôle prégnant voire d'une censure des médias et de la presse. Or, sans relai informationnel indépendant, la population ne peut pas être correctement informée, penser de manière libre et prendre les décisions justes qui lui incombent. Le 3 avril dernier, Orban à la tête de la Hongrie depuis 12 ans s'est fait réélire pour un nouveau mandat, à l'ombre de la guerre qui se déroule actuellement en Ukraine, jouant sur les peurs de la population hongroise, en se positionnant comme un protecteur de la Hongrie.

Les droits des femmes sont également menacés. Un projet de loi, finalement abandonné après des mois de protestation des polonaises, prévoyait de supprimer complètement le droit à l'avortement, déjà soumis à de nombreuses restrictions dans ce pays, en criminalisant les femmes et médecins qui y auraient recours.

Covid 19 : créneau de l'extrême droite

Plus récemment, de nombreuses figures politiques des partis d'extrême-droite ont trouvé un créneau de contestation dans la gestion de la pandémie. Une accointance a été relevée entre les mouvements anti-vaccins et les mouvements d'extrême droite, et ce, dans toute l'Europe. La crise sanitaire et les restrictions de libertés ont servi les politiques en faveur d'un rétablissement des frontières ou encore de la fin d'une économie mondialisée.

Dans la perspective d'accroître leur popularité, des militants d'extrême-droite n'ont pas hésité à mobiliser des théories complotistes pour renforcer leurs positions. Des messages de haine à l'égard des Juifs, des Asiatiques et d'autres minorités ont été publiés par milliers sur les réseaux sociaux durant la pandémie, leur imputant la responsabilité dans la diffusion du virus. Sous couvert d'anonymat, il a été difficile pour les gouvernements de faire retirer ces messages haineux en ligne tout en garantissant une liberté d'expression.

Finalement, ces crises ont été particulièrement révélatrices du champ d'action dont dispose l'extrême droite. C'est via de tels dérives et comportements que nous saisissons l'ampleur du danger que constituent ces partis dans nos sociétés démocratiques. Si les partis de tradition démocrate devaient remporter les prochaines échéances électorales sur le territoire européen, l'enjeu pour ces derniers sera de trouver les stratégies pertinentes pour juguler l'émergence de cette sensibilité extrémiste inquiétante.

Elisa Gutowski

MA1 Science Politique
et Relations Internationales

OPINION

LE « POPULISME » AU BÉNÉFICE DE LA PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE EN FRANCE ?

“Le plus grand danger pour l'Europe contemporaine.”

C'est ainsi qu'Herman Van Rompuy (ancien président du Conseil européen) a qualifié le populisme en 2010. Ces dernières années, l'usage du terme a significativement augmenté avec des candidats qualifiés de « populistes » qui ont réussi à prendre le pouvoir. Donald Trump aux Etats-Unis, Jair Bolsonaro au Brésil, Matteo Salvini et Luigi Di Maio en Italie, ainsi que Boris Johnson au Royaume Uni sont des noms régulièrement rattachés à ce phénomène. Même si tous ces candidats sont arrivés au pouvoir par les urnes, le populisme est souvent présenté comme la menace principale à la démocratie.

Aujourd'hui, je vous propose d'appréhender l'utilisation de ce terme d'une toute autre manière : Et si le populisme en tant que réaction logique de la société, mettant en lumière les préoccupations ignorées d'un grand nombre de citoyens, pouvait stimuler la participation citoyenne ?

Quelques définitions du populisme

Du latin *populus* (peuple), il est souvent défini péjorativement comme un discours qui s'adresse aux classes populaires et fondé sur la critique du système et de ses représentants. Du point de vue de la recherche, celui-ci est souvent défini comme un style de discours ou comme une stratégie politique. Le point commun entre les différentes approches est que, pour chacune, le populisme consiste en une opposition manichéenne entre la population « ordinaire » et les élites en place. Il s'agit de vénérer ou flatter le peuple tout en l'opposant à une élite agissant au profit d'une minorité au détriment du bien commun. L'élite ciblée change selon les contextes nationaux et les tendances politiques (certains ciblent une élite financière quand d'autres ciblent une élite politique corrompue, ou une élite politique qui ne lutte pas assez contre l'immigration par exemple).

En plus de cela, Noam Gidron et Bart Bonikowski, deux chercheurs de l'université d'Harvard, indiquent que la plupart du temps les figures populistes sont des « leaders charismatiques » au sens qu'en a donné Max Weber. C'est-à-dire une personne qui tire sa popularité du fait qu'elle vient bouleverser l'ordre traditionnel. Cette personne apparaît alors comme un sauveur, lorsque le contexte économique et social est disposé à l'émergence

d'une telle figure. C'est d'autant plus vrai que le populiste se présente souvent comme un outsider du système de partis conventionnels et gagne sa légitimité en dehors de ces structures partisanes associées à l'ancien monde de la politique. Enfin, N. Gidron et B. Bonikowski relèvent que les populistes ont souvent une définition limitée du peuple, une définition mal définie qui exclut de fait une partie de la population.

Les auteurs distinguent souvent le « populisme de droite » et le « populisme de gauche ». Ces deux familles critiquent vigoureusement les élites qui ne serviraient pas les « gens ordinaires ». Le populisme de droite est souvent décrit comme nationaliste (voire raciste comme ce fut le cas du groupe de pression America First en 1940) et accentue son discours sur l'impact de l'immigration (tant sur le plan économique qu'identitaire). Le populisme de gauche, lui, se traduirait plutôt par un discours imprégné de lutte des classes en évitant les conflits entre groupes ethniques ou religieux. De plus, une grande partie des revendications du populisme de gauche concerne l'amélioration du système démocratique (transformation des institutions, donner plus de pouvoir au citoyen dans la représentation du peuple, etc.).

Les populistes au service du plus grand nombre

Une phrase du professeur américain Samuel Huntington nous éclaire sur la vision qu'ont les élites néolibérales de la démocratie. L'auteur du Choc des civilisations déclare dans un rapport de 1975, à destination des élites intellectuelles, politiques et économiques des pays de l'OCDE : « Le fonctionnement efficace d'un système politique démocratique exige généralement une certaine mesure d'apathie et de non-participation de la part de certains individus et groupes ». Donc selon lui, nos démocraties libérales ne peuvent bien fonctionner que si un certain nombre de personnes, ou certains groupes ne participent pas politiquement, ne votent pas. Ce qu'il montre malgré lui avec cette phrase c'est que les élites néolibérales ont peur du vote populaire, leurs politiques mises en place ne bénéficiant qu'à une minorité de personnes que sont les plus riches. Si les gens qui ne votent pas actuellement (ne croyant plus en la politique ou n'ayant plus d'espoir) votaient dans leur propre intérêt, comme le font les franges les plus aisées de la nation, les élites néolibérales n'arriveraient pas à se maintenir au pouvoir. Finalement, ce désir

OPINION

d'apathie politique chez une partie de la population n'est qu'un mécanisme de défense de l'establishment néolibéral, comme l'est la volonté de disqualifier leurs adversaires en les qualifiant de « populistes ». En soi, le système démocratique pourrait fonctionner si tout le monde se rendait aux urnes. Seulement, le pouvoir serait sans doute alors au service de l'intérêt du plus grand nombre, et non de certaines franges de la population.

En effet, si nous prenons l'exemple du quinquennat d'Emmanuel Macron qui vient de s'écouler, les revenus de près de 2 millions de français parmi les plus pauvres ont baissé sous son mandat. À l'opposé, le patrimoine des plus riches a explosé après plusieurs mesures fiscales, comme la suppression de l'impôt de solidarité, sur la fortune et les dividendes versés aux actionnaires a battu de nombreux records. Les études de l'INSEE sont sans appel : les gagnants des réformes macroniennes sont les 5% les plus riches. À l'inverse, en 2018, les 30 % des Français les moins riches ont vu leur niveau de vie diminuer, notamment à cause de mesures comme la diminution des allocations logement. Le taux de pauvreté a ainsi augmenté avec le mandat d'Emmanuel Macron : 14,6% des français vivent avec moins de 1100 euros par mois. Pire, le rapport d'Oxfam du début d'année montre que la richesse des grandes fortunes françaises a explosé alors même que les travailleurs les plus précaires étaient en première ligne. La fortune de ces milliardaires a bondi de 86 %, soit une augmentation de 236 milliards d'euros entre mars 2020 et octobre 2021. C'est plus que leur augmentation en 10 ans entre 2009 et 2019. Le labeur des uns fait le bonheur des autres !

Le populisme comme pansément de la démocratie

En général, les partis et figures populistes mobilisent parmi les franges les moins aisées de la population et tentent de mobiliser les abstentionnistes. À l'inverse de Samuel Huntington, certains chercheurs comme Cas Mudde et Cristóbal Rovira Kaltwasser, affirment que le populisme pourrait être un correctif pour la démocratie. Il pourrait « soutenir les politiques d'inclusion qui élargissent la participation démocratique à des groupes précédemment marginalisés, comme cela pourrait être le cas avec la récente vague de populisme de gauche en Amérique latine ». Rappelons qu'en France, les partis qualifiés de « populistes » (le Front national à droite et la France Insoumise à gauche) sont ceux qui obtiennent le plus grand pourcentage de voix de la tranche la plus modeste de la population. L'exemple récent des élections

présidentielles françaises est très parlant : les français disposant de moins de 1250 euros par mois pour vivre ont nettement préféré voter pour Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon (respectivement 31% et 28%). Macron n'en n'a convaincu que 14% (alors que son score national est de 28%). À l'inverse, les français disposant de plus de 3000 euros par mois pour vivre (donc les 20% les plus riches) étaient 35% à voter pour le président sortant. Ils n'étaient que 19% et 18% à voter respectivement Marine Le Pen et Jean-Luc Mélenchon.

Mais ces partis visent aussi ceux qui votent le moins (par désintérêt ou à cause d'une perte d'espoir dans la politique) et donc, développent la participation démocratique. C'est le cas des plus pauvres, nous l'avons vu, mais c'est aussi le cas des jeunes et des ouvriers. J-L. Mélenchon est nettement en tête chez les moins de 30 ans avec un peu plus de 30% de leurs voix. C'est 5% de plus que M. Le Pen et 10% de plus qu'E. Macron. Pour les catégories sociales les plus abstentionnistes c'est M. Le Pen qui rafle la mise avec plus de 35% de voix chez les ouvriers et employés, 10 points devant J-L Mélenchon et près de 15 points devant E. Macron.

Doit-on vraiment y voir le plus grand danger pour la démocratie ? Quand on mobilise les catégories de personnes les plus modestes ou qui ont tendance à s'abstenir, on serait un dangereux populiste. À l'inverse, lorsque on séduit les plus riches ou celles qui votent le plus, on serait un rempart de la démocratie. La réalité est que les candidats qualifiés de « populistes » réduisent l'apathie politique et menacent le système néolibéral. C'est une des raisons pour lesquelles l'ordre établi continue à voir le populisme comme la menace principale de notre temps : il menace leur vision de la démocratie, qui est avant tout élitiste.

Le populisme en réponse à l'élitisme déconnecté

Dès lors, comment ceux qui sont qualifiés de « populistes » arrivent-ils à rassembler ? En se saisissant des préoccupations des citoyens, souvent les plus modestes, qui leur apparaissent comme ignorées ou méprisées par les politiciens. C'est le cas du Rassemblement national en France avec l'immigration. Le parti de Marine Le Pen a su se saisir d'une préoccupation, voire une peur, d'une certaine tranche de la population française, par rapport à une immigration importante et trop peu régulée. Savoir si cette préoccupation est fondée ou non n'est pas l'objet de cet article. Le problème principal est que les politiciens actuellement au pouvoir ne répondent pas

OPINION



sérieusement à cette préoccupation. Pour l'historien Michael Kazin, tant que les gouvernements et les principaux partis « ne formuleront pas ces préoccupations d'une façon sérieuse et empathique, les gens seront tentés d'adhérer au discours de figures qui jouent sur cette corde ». Marine Le Pen a su se saisir de cette question. Alors certes, le RN joue peut-être sur la peur en faisant tout pour l'alimenter, mais il n'en reste pas moins qu'il entend répondre à une préoccupation des citoyens, notamment des plus vulnérables, qui sont inquiets pour leur avenir. C'est une des raisons pour lesquelles le vote ouvrier et populaire est passé d'une gauche devenue élitiste à l'extrême droite populiste.

Les propos de François Ruffin sont très éclairants à cet égard. Le journaliste et documentariste devenu député au sein du groupe de la France Insoumise affirmait en 2016 : « Au populisme de droite il faut opposer, non pas un élitisme de gauche, mais un populisme de gauche ». Dans son discours on retrouve bien les éléments de langages identifiés par les chercheurs : « nous le peuple contre eux les financiers », mais il serait simpliste de s'arrêter là. Ici il oppose le « populisme » à « l'élitisme », autrement dit, au fait de confier les sphères de pouvoirs et les fonctions décisionnelles à une élite au détriment du reste de la population. En effet, le populisme répond à une défiance par rapport aux institutions (par exemple du fonctionnement démocratique de certaines) mais aussi à une défiance envers les figures politiques et les partis, déconnectés de la vie quotidienne de la majorité des citoyens. À travers ce « populisme », François Ruffin pense donc que la gauche pourrait se rapprocher de la population en créant un mouvement de contestation s'exprimant

de la base de la société vers le haut. La seule difficulté restera sans doute l'inexistence d'une « classe populaire » homogène, ce qui change de l'ancienne classe ouvrière. Il sera donc plus difficile de la mobiliser de manière importante. De plus, si la France Insoumise séduit beaucoup chez les jeunes citoyens et dans les grandes villes, elle reste bien derrière le Front National dans le monde ouvrier et rural. À l'avenir, il sera donc nécessaire pour cette nouvelle force de gauche qu'est le parti de Jean-Luc Mélenchon, de gagner la sympathie de cette « France périphérique » votant principalement à l'extrême droite, Marine Le Pen.

Ainsi le populisme peut stimuler la participation citoyenne lors des élections, notamment celles qui sont fortement personnifiées comme les élections présidentielles. Qu'il soit de droite ou de gauche, le populisme peut faire sortir un grand nombre de citoyens de l'apathie politique le temps d'un scrutin. Néanmoins, si les partis populistes peuvent bénéficier à la démocratie grâce à des politiques d'inclusion, beaucoup en profitent pour l'endommager et saper l'état de droit en s'attaquant aux institutions et aux contre-pouvoirs. Ça a été le cas aux États-Unis, au Brésil et encore actuellement en Hongrie, pour donner un exemple européen. Il est donc important de voir le populisme comme une stratégie politique, un outil dont n'importe qui peut se saisir. Celui-ci n'est pas le danger en lui-même, ce sont les intentions des hommes et des femmes politiques qui se l'approprient qui peut représenter une menace pour la démocratie.

Paul Cardon

MA1 Sciences Politique et Relations Internationales



POLITIQUE ET DROIT EUROPÉEN : QUELLES PERSPECTIVES POUR LUTTER CONTRE LA HAINE DES MINORITÉS RELIGIEUSES

Alors que les discriminations envers les minorités juives et musulmanes en Europe s'intensifient, il est important de voir comment l'Union européenne en tant que corps institutionnel régional lutte contre ce fléau que connaît le continent : la haine de l'autre. De l'insulte à la discrimination, en passant par la stigmatisation, ces communautés religieuses subissent quotidiennement un mauvais traitement par toutes sortes d'acteurs allant du simple individu au politique.

L'observatoire euro-méditerranéen des droits de l'homme pointe d'ailleurs directement la rhétorique hostile croissante de certaines autorités françaises envers l'islam qui fait de la communauté musulmane une cible facile. En 2018, le maire de la ville de Beaucaire a par exemple interdit les alternatives au porc dans les cafétérias des écoles privant ainsi les enfants musulmans et juifs de se voir proposer un repas adapté au même titre que les autres régimes alimentaires tel que le végétarisme. Cette interdiction a été faite en

dépît de la décision du tribunal français de Chalon-sur-Saône en Bourgogne qui affirme que des alternatives aux enfants qui ne mangent pas de porc dans les cantines doivent être proposées. Ces traitements stigmatisants et discriminatoires se retrouvent partout sur le territoire Européen.

Les communautés juive et musulmane s'emparent de la lutte contre la haine raciale en Europe

Loin de rester passives, les communautés juive et musulmane tentent d'attirer l'attention des décideurs sur ces fléaux. Nombreux pointent également l'instrumentalisation politique qu'il peut y avoir autour. Cette instrumentalisation oppose souvent Musulmans et Juives en utilisant des propos islamophobes pour combattre l'antisémitisme. Mais la communauté juive, globalement, rejette ce type de propos intolérables. Pour beaucoup,

la lutte contre la discrimination religieuse et raciale doit se faire notamment par l'entraide entre Juifs et Musulmans et non en mettant dos à dos les deux communautés. Sigmound Königsberg, délégué de la communauté juive de Berlin contre l'antisémitisme, précise lors d'une interview pour le journal EURACTIV sur la montée de l'antisémitisme "qu'on ne peut pas combattre l'antisémitisme avec de l'islamophobie. Ceux qui font ça jettent de l'huile sur le feu ... Et je ne peux pas garder le silence quand les Musulmans sont discriminés. C'est la raison pour laquelle les Juifs et les Musulmans doivent travailler main dans la main." Si la société civile européenne juive et musulmane semble s'emparer des questions de haine raciale, quand est-il des autorités nationales et européennes ?

Sentiment d'insécurité croissant dans les populations juives d'Europe

La situation devient de plus en plus critique. Une enquête réalisée par Ipsos l'année dernière rapporte que près d'un belge sur 20 discriminerait clairement une personne parce qu'elle est juive. L'EUMC (l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes) affirme que les musulmans européens sont souvent victimes de différentes formes de discriminations qui réduisent leurs possibilités d'emploi et freine l'accès à l'éducation. Toutes ces discriminations envers les minorités religieuses alimentent un sentiment d'insécurité au point de forcer ces dernières à quitter l'Europe. Comme le relate la Commission européenne dans son plan stratégique contre l'antisémitisme, près de 38% des Juifs présents sur le territoire européen ont déjà envisagé d'émigrer car ils ne s'y sentent pas en sécurité. Ces statistiques sont plus qu'alarmantes et nécessitent aujourd'hui des actions concrètes.

Dès lors, comment l'Union européenne peut-elle agir pour lutter contre ces discriminations ? A travers la Commission européenne tout d'abord. Cette dernière est l'institution chargée d'œuvrer pour l'intérêt général de l'UE et de ses citoyens européens, peu importe leur religion ou leurs origines. La Cour de justice de l'Union européenne (CJEU) joue également un rôle dans la lutte contre les discriminations envers les minorités religieuses, en veillant au respect du droit de l'Union en matière de discrimination.

La lutte contre l'antisémitisme au premier plan de l'agenda de la Commission européenne

Il y a urgence à agir aujourd'hui. En effet, depuis quelques années, les actes xénophobes et racistes se multiplient. UNIA (institution

publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances en Belgique), précise que l'Europe connaît une hausse d'actes et propos, antisémites. La Belgique n'y échappe pas. Le 25 juin 2018 le tribunal d'Anvers condamne un homme pour agression à caractère antisémite. En septembre 2018, le tribunal de Bruxelles condamne un autre homme ayant brandi une pancarte dans la rue sur laquelle il est inscrit qu'il regrette qu' "Hitler n'a pas fini son travail", avant de frapper au visage une femme qui protesta face à ce propos antisémite. L'institut de sondage IPSOS pointe tout particulièrement du doigt la région flamande, qui enregistre un taux d'antisémitisme de 24%. Malheureusement, ces exemples ne sont pas des cas isolés et l'Europe a affaire à une tendance généralisée de hausses d'agressions verbales et physiques envers les minorités.

Face à ces statistiques plus que préoccupantes, la Commission décide de s'attaquer au problème à travers une stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme. Cette dernière sera mise en œuvre pendant la période allant de 2021 à 2030, et permettra de lutter contre la haine envers la communauté juive. Il s'agira d'abord de financer les Etats membres afin de faire de la prévention sur toutes formes d'antisémitismes et de mettre en place des stratégies de lutte contre ces discriminations raciales.. Une collaboration sera également faite avec l'industrie du secteur informatique pour empêcher la vente d'objets nazis en ligne.

L'Union européenne prendra également des mesures pour conserver le patrimoine juif et faire en sorte que les citoyens européens soient mieux renseignés sur l'histoire, la culture et les traditions juives. Cela passe notamment par le soutien à la création de réseaux de lieux mémoriels pour perpétuer la mémoire de la Shoah. En effet, d'après la Commission européenne, un Européen sur vingt n'a jamais entendu parler de ces événements dramatiques et certains lieux où s'est produit la Shoah ne sont toujours pas connus du grand public. Pour contrebalancer ces chiffres et remédier à ce problème, l'UE cherche à coopérer avec un maximum d'autres organisations internationales, Etats membres et communauté de chercheurs. Consciente des nombreuses lacunes qui existent sur l'histoire et la culture juive et des violences antisémites commises sur son territoire, la Commission européenne propose une action politique concrète à travers cette stratégie européenne de lutte contre l'antisémitisme.

Les prises de paroles et actions de la part des agents politiques nationaux se sont également multipliées face à cette montée de la haine envers la communauté juive. On se rappelle de Noa Lang, footballeur néerlandais qui après le titre de Bruges a fait scandale avec son chant « je préfère mourir qu'être un juif d'Anderlecht ». Ces propos avaient suscité

une vive condamnation des politiques de tous bords tel que Sophie Wilmes (ministre des affaires étrangères belge, MR), Ahmed Laaouej (député de la chambre représentant de Belgique, PS), Rajae Maouane (co-présidente, ECOLO) et bien d'autres qui ont qualifié ce chant d'« ignominie ». Même si les personnalités de tous partis francophones confondus ont condamné ces paroles, le combat contre les propos antisémites n'est pas gagné. En effet, le club Bruges a défendu son joueur en affirmant qu'il n'y avait aucun sous-entendu antisémite. Cet exemple n'est pas le seul que rencontre la société belge mais aussi européenne dans son ensemble. C'est pour cela qu'une lutte contre l'antisémitisme efficace ne peut être menée à bien que s'il y a coopérations entre les institutions locales, nationales/fédérales et européennes.

Lutter contre le racisme antimusulman et discrimination des femmes voilées au cœur du droit européen

En plus de l'antisémitisme croissant, la Belgique fait également face à une montée du racisme antimusulman, parfois au sein même des partis politiques. A l'approche des élections de 2014 notamment, Édouard Delruelle, directeur du Centre pour l'égalité des chances, s'adresse directement à certaines personnalités du parti libéral (MR) avec ces mots « au MR il faut que certains cessent les amalgames constants qu'ils font entre les Musulmans et l'intégrisme, l'islam et l'intégrisme. Parce que ça aussi, de la même façon que l'antisémitisme, et bien, le racisme antimusulman ne fait qu'approfondir un malaise ». Au sein de cette haine des minorités religieuses, ce sont les femmes musulmanes qui se trouvent dans la situation la plus délicate.

L'affaire Asma Bougnaoui est emblématique de cette forme de discrimination, mais montre également que la justice européenne est là pour rappeler les règles auxquelles tous les pays de l'Union ont adhéré. Alors que madame Bougnaoui est ingénieur informatique chez Micropole (une entreprise informatique privée basée en France), un client se plaint de son port du voile en invoquant que « le port du foulard le gênait ». L'entreprise de peur de perdre un marché demande alors à madame Bougnaoui d'enlever son voile lors de ses interventions chez les clients. Face au refus de cette dernière, Micropole prend la décision de la licencier. Jugeant ce licenciement abusif, uniquement basé sur une discrimination religieuse, elle introduit un recours en justice. C'est le début d'une véritable bataille juridique. La procédure judiciaire dure près de 10 ans avant le jugement final. En effet, Asma Bougnaoui s'est pourvu en cassation, épuisant ainsi toutes les voies de juridiction

possibles, mais la justice française, pour qui le licenciement était fondé sur une « cause sérieuse et réelle », a toujours soutenu l'entreprise. La cour de cassation, plus haute juridiction française, a cependant sollicité la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui donna raison à Asma Bougnaoui et jugea son licenciement infondé et discriminatoire. Grâce à cet avis de la CJUE, la Cour d'appel de Versailles a déclaré son licenciement nul et a condamné la société Micropole à payer 15.234 euros d'indemnité à la demanderesse.

Pour rendre son jugement, la CJEU s'est appuyée sur la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Cette dernière garantit la liberté de religion et de conviction au sein de l'Union européenne. En effet, l'article 10 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne stipule que toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

De part son effet direct au profit des individus, le droit européen permet de lutter efficacement contre les discriminations religieuses auxquelles sont confrontés nombre de citoyens européens, que ce soit les femmes qui portent le voile ou encore les hommes portant la kippa. Là où le droit national de certains pays peut freiner l'exercice de cette liberté religieuse dans certains secteurs, le droit européen peut intervenir pour trancher le litige et veiller au respect de ce droit fondamental qu'est la liberté de religion. De plus, le droit européen peut contribuer sur le long terme à faire évoluer le droit national. Rappelons que les arrêts des juridictions et avis de la CJUE servent de base pour les prochains litiges sur les questions de discriminations.

Discrimination religieuse et genre

En plus de la discrimination religieuse, les femmes musulmanes se voient régulièrement discriminées pour leur genre. Cette double discrimination est parfois difficile à identifier mais elle existe bel et bien. En mai 2021 par exemple, la STIB qui est condamnée à verser 50 000 euros pour avoir refusé à deux reprises d'embaucher une femme portant le foulard alors qu'elle a les compétences requises pour le poste. UNIA, la ligue des droits humains qui plaide pour cette femme se réjouit alors de cette décision du tribunal du travail car pour la première fois la discrimination intersectionnelle, c'est à dire fondée sur le genre et la religion, est reconnue. En effet, le tribunal affirme à l'époque que seules les femmes voilées se voient discriminées par la STIB, dans la mesure où les hommes musulmans qui portent une barbe ne se

voient refuser aucun poste (seulement 9,3% des travailleurs sont des travailleuses à la STIB). Cette décision est saluée comme une avancée majeure dans la lutte contre les discriminations par l'UNIA.

Le droit européen joue dans ce cas un rôle indirect dans la décision du juge. En effet, le tribunal du travail qui a tranché l'affaire s'est basé sur une ordonnance (« loi régionale ») qui est elle-même basée sur des critères établis par la CJUE en matière de discriminations à l'embauche. La STIB a été ici condamnée sur base de l'ordonnance du 4 septembre 2008 de la Région de Bruxelles capitale qui vise à promouvoir la diversité, la non discrimination et l'égalité de traitement. L'ordonnance est entièrement basée sur une directive européenne qui vise à lutter contre les discriminations de toutes sortes. Les directives européennes sont des droits dérivés créés par les institutions européennes. Les institutions européennes donnent un certain délai aux agents nationaux pour transposer ces directives aux niveaux nationaux. Cette directive prônait l'égalité de traitement dans les relations professionnelles. Or l'ordonnance explique que la mise en œuvre d'une politique exclusive comme celle de la STIB (interdisant à cette femme de porter son signe convictionnel) n'est en réalité pas neutre et objective car les personnes passent alors par un filtre. Le marquage convictionnel d'un vêtement, d'un objet, d'un tatouage, d'une barbe ne sera pas pointé du doigt par cette politique de neutralité tandis que le port d'une kippa ou d'un voile le sera. La règle d'interdiction généralisée du port de tout signe convictionnel passe nécessairement par un filtre, qui génère lui-même des traitements inégaux interdits par la directive européenne. L'ordonnance se base aussi sur la jurisprudence de l'arrêt Bougnaoui précité, combinant ainsi droits dérivés (directive) et décisions prises par la CJUE.

Le droit européen : un droit sous pression ?

Sur la question de lutte contre les discriminations envers les femmes voilées, le corps politique belge ne s'est pas montré unifié. En effet, la co-présidente d'ECOLO, Rajae Maouane, salue la décision du tribunal et précise « que ce qu'il faut c'est inclure un maximum les femmes au marché de l'emploi. Le foulard ne doit pas constituer une barrière supplémentaire à l'accès à l'emploi. Rendre le marché de l'emploi inclusif, c'est une vraie question et les partis doivent pouvoir s'y atteler de manière sereine et apaisée ». Quant à lui, le président du parti libéral (MR) Georges-Louis Bouchez a déploré la décision de la STIB, et souhaitait que la STIB fasse appel et ne prenne pas en compte l'effet de cette ordonnance qui transpose une directive européenne. Pour lui il s'agit d'une « nouvelle manifestation de la communautarisation de notre société par la gauche Bruxelloise » et

il demande au gouvernement bruxellois de prendre ses responsabilités « en s'opposant à ce choix », sans succès. Même si ces paroles n'ont pas eu d'effet concret, le MR faisant partie de l'opposition au sein du parlement bruxellois et sa marge de manœuvre étant quasi-nulle, il est intéressant de voir que rien n'empêche certains partis, même pro-européen, d'essayer d'opérer un rapport de force pour écarter une ordonnance basée sur du droit dérivé de l'Union européenne.

Ce n'est pas parce que le droit est inscrit qu'il est respecté, ce n'est pas parce que le droit européen est transposé qu'il met tout le monde d'accord. Néanmoins le droit européen tente de venir renforcer le droit national et joue un rôle non négligeable pour défendre le citoyen européen contre toute discrimination encourue. Et les minorités religieuses ne sont pas les seules à être protégées par le droit européen. L'article 21 sur la non-discrimination de la charte européenne des droits fondamentaux assure ce droit à toute personne quelque soit son sexe, sa couleur, ses origines ethniques ou sociales, ses caractéristiques génétiques, sa langue, sa religion ou ses convictions, ses opinions politiques ou toute autre opinion, son appartenance, sa fortune, son handicap, son âge ou son orientation sexuelle.

Qui est l'être à blâmer, celui qui dérange ou celui qui est dérangé ?

La question de port de signes religieux dans les espaces publics reste une question sociétale qui doit être traitée tant au niveau national qu'euro-péen. Le président du parti libéral (MR) Georges-Louis Bouchez n'est d'ailleurs pas le dernier à s'inquiéter de la division de la société actuelle : « Si demain, il y a au guichet un homme avec une kippa dans une administration bruxelloise, est-ce que vous pensez que ça ne va pas déterminer quelle file prendront certaines personnes ? Je ne veux pas de cette société de division ». Une question sociétale se pose alors : la division de la société est-elle due à la personne qui porte une kippa ou à la personne qui change de file parce qu'il est dérangé par cette kippa ? La responsabilité de protéger les minorités religieuses, droit fondamental européen et national, peut-il passer en second plan face à la « gêne » que peut occasionner les signes religieux que portent ces minorités ?

Ces questions illustrent en réalité une double tension. D'une part, les tensions au niveau national : les partis nationaux eux même divergent sur la question de port de signes convictionnels dans la fonction publique. Une autre tension subsiste entre opinion nationale et européenne. Rappelons que le MR remettait en cause implicitement les directives européennes en s'opposant à la décision du tribunal du travail dans l'affaire de 2021. Ces tensions nous montrent que rien n'est gagné, tout est encore sujet à critiques et susceptible d'être remis à l'agenda politique.

Même si des États sont membres de l'UE certains avis sur des questions sociétales iront à l'encontre des avis et décisions de juridictions européennes et vice-versa, c'est une évidence.

Une chose est certaine, il ne faut pas que ces questions sociétales soient instrumentalisées et contribuent à stigmatiser et discriminer les croyants européens. Le rôle du politique est de protéger la population de toute forme de discriminations (religieuses, de genres, orientations sexuelles). La lutte contre l'antisémitisme et l'islamophobie sont aussi un combat à mener. Ce dernier doit se faire de façon concrète et sans entrave. Les libertés religieuses dans lesquelles les États européens se sont inscrits doivent être respectées à tout prix. Pour se faire le programme stratégique de la Commission européenne (2021-2030) émet des plans concrets comme la lutte contre l'antisémitisme en ligne ou la contribution de sa juridiction qui condamne les discriminations dont les femmes portant un foulards ou les hommes portant la kippa sont les cibles.

Salma Naji

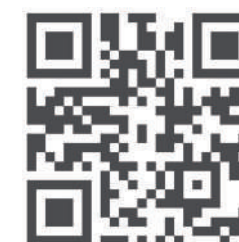
MA1 Sciences Politique et
Relations Internationales



Read the last issue of the Progressive Post magazine!



Special Coverage on the 'War in Ukraine'; Focus section on 'EU defence: a turning point'; Dossiers 'Reshaping the digital decade' and 'Integration of migrants: the path towards social cohesion', and much more in the Winter-Spring edition of the Progressive Post.



A MAGAZINE BY

FEPS
FOUNDATION FOR EUROPEAN
PROGRESSIVE STUDIES



www.feps-europe.eu
@FEPS_Europe

LA GUERRE DES JUGES QUI BLESSE LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE

L'Union européenne (UE) est caractérisée par un dialogue constant entre la Cour de Justice et les différentes Cours Constitutionnelles nationales. La création d'un tel système a sûrement été portée par de bonnes intentions. Ce dispositif n'est toutefois pas dépourvu d'effets sur la démocratie européenne.

La structure constitutionnelle de l'Union

L'Union européenne, comme statué dans le célèbre arrêt Van Gend en Loos, rendu par la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) en 1963, constitue « un nouvel ordre juridique de droit international ». Cet ordre juridique se distingue du droit international par des caractéristiques qui lui sont propres. En effet, le droit européen est issu d'une source autonome, constituée par les Traités. Ce droit bénéficie de l'effet direct, à savoir la possibilité pour tout ressortissant des 27 États membres d'invoquer directement un acte législatif européen devant les juges nationaux. Ensuite le principe de la primauté prévoit que, en cas de conflit entre une norme nationale et une norme européenne, cette dernière doit prévaloir.

Toutes ces dynamiques ont créé « un réseau structuré de principes, de règles et de relations juridiques mutuellement interdépendantes liant, réciproquement, l'Union elle-même et ses États membres, ainsi que ceux-ci entre eux » (CJUE, Achmea, affaire C-284/16). Malgré ces conclusions ambitieuses auxquelles les juges européens sont parvenus, l'Union maintient une structure hybride, caractérisée par des relations complexes – et, souvent, conflictuelles – entre les acteurs qui la composent. La question qui se pose est donc de savoir quel est, en pratique, le niveau d'effectivité de tous ces principes qui sont censés représenter la structure constitutionnelle de l'Union européenne.

Le pluralisme constitutionnel

Malgré quelque résistance exercée par les Cours Constitutionnelles nationales, les États membres ont accepté la primauté du droit européen, ainsi que tous les autres principes qui composent l'acquis communautaire – à savoir, l'ensemble des règles, principes et valeurs qui caractérisent l'ordre juridique européen. Les États membres sont aussi conscients du rôle que

la juridiction de la Cour de Justice exerce au sein de l'UE, même si cette dernière se limite à l'application et l'interprétation du droit de l'Union.

L'Union européenne, toutefois, est caractérisée par une dualité particulière, à savoir la coexistence des Cours Constitutionnelles nationales et de la Cour de Justice de l'UE. Bien que ces cours soient censées être souveraines dans leurs domaines respectifs, leur coexistence a créé plusieurs conflits au fil du temps. Les États membres, bien conscients d'un tel risque, ont cherché à le prévenir. Dans l'article 4 du Traité sur l'Union européenne (TUE), il est prévu que « l'Union respecte l'égalité des États membres devant les Traités ainsi que leur identité nationale, inhérente à leurs structures fondamentales politiques et constitutionnelles ».

L'article 4 TUE ne représente qu'une codification de la théorie des « contre-limites », déjà élaborée précédemment par la jurisprudence constitutionnelle de certains États membres. Les contre-limites constituent une sorte de sauvegarde par les États membres, en prévoyant, tout simplement, que le droit européen prime sur le droit national à condition qu'il soit en adéquation avec les principes fondamentaux de l'État – à savoir, les principes de base qui caractérisent la structure essentielle d'un ordre juridique.

Le pluralisme constitutionnel représente exactement le miroir de toutes ces dynamiques, en reportant la responsabilité sur un dialogue entre la Cour de Justice et les Cours Constitutionnelles nationales. Cette théorie, en effet, considère le dialogue comme central dans le nouveau monde juridique créé par l'intégration européenne. En cas de conflit,

il n'y a pas une règle pour déterminer quelle cour doit avoir le dernier mot. Ces cours doivent dialoguer et échanger afin de trouver une solution constructive. Le pluralisme constitutionnel, en d'autres mots, se fonde sur la bonne volonté et responsabilité des juges concernés.

Conflit constructif ou guerre des juges ?

Les applications concrètes de ce système ont toutefois produit des résultats différents au fil du temps. Ici la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure le dialogue entre juges est suffisant pour résoudre les conflits.

L'affaire la plus populaire est sûrement représentée par la saga judiciaire qui s'est déroulée entre la Cour de Justice UE et la Cour Constitutionnelle allemande, concernant les programmes d'achats lancés par la Banque Centrale européenne pour faire face à la crise financière. Cette affaire – ou mieux, ces affaires – se sont concrétisées par l'émission de différents arrêts des deux cours concernées, dans le but de trouver une solution commune sur le sujet conflictuel. La Cour UE et celle allemande ont toutefois maintenu une approche constructive, même si des tensions se sont fait sentir à plusieurs reprises (Voir les affaires *Gauweiler* et *Weiss*).

Un échange similaire s'est déroulé entre la Cour de Justice européenne et la Cour Constitutionnelle italienne portant sur les règles de prescription (Voir les affaires *Taricco* et *MAS*). Le conflit en question concernait la discipline pénale italienne en matière de prescription et l'article 325 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) sur les intérêts financiers de l'Union. Cette affaire, encore une fois, montre qu'un dialogue entre juges est en effet possible. Les deux cours concernées, de fait, sont parvenues à un compromis constructif. D'autres expériences n'ont toutefois pas donné le même résultat.

L'abus du pluralisme par les autoritaristes

Il est évident, depuis quelques années, que certains États membres sont en train de vivre une « crise des valeurs », à savoir une période de régression par rapport aux valeurs démocratiques et libérales qui caractérisent l'Union européenne. Les dynamiques qui se sont créées

en Hongrie et en Pologne, en particulier, sont désormais sous les yeux de tout le monde. Les gouvernements de ces deux États ont réalisé des réformes qui menacent gravement l'autonomie et l'indépendance du pouvoir judiciaire national. Le meilleur exemple est, dans les deux pays, l'abaissement de l'âge de la retraite des juges constitutionnels et par voie de conséquence leur remplacement avec des personnalités choisies ad hoc par le pouvoir exécutif.

Cette crise des valeurs a donc l'effet concret de subordonner les juridictions constitutionnelles au pouvoir exécutif. Il va sans dire qu'une telle situation a évidemment un impact sur les relations entre les Cours Constitutionnelles hongroise et polonaise et la Cour de Justice européenne. Le 7 octobre dernier, en effet, la Cour Constitutionnelle polonaise a émis un arrêt avec lequel elle statue que dorénavant, la Pologne ne respecte plus le principe de la primauté du droit UE. En d'autres mots, les juges polonais ont acté le fait que le droit européen doit être à présent conforme à la Constitution polonaise pour être appliquée en Pologne. La Pologne n'appliquera donc plus la règle de la primauté du droit européen sur le droit national.

Un telle solution, au-delà des préoccupations relatives au respect de l'État de droit, met en discussion le bon fonctionnement du système du pluralisme constitutionnel. Il est clair qu'un dialogue constant, ainsi que les compromis constructifs censés en découler, ne peut fonctionner que si les deux parties concernées sont représentées par des juges tiers et indépendants. En revanche, le pluralisme constitutionnel devient inefficace quand l'une des parties est le reflet des positions politiques autoritaires.

Comme les experts dans ce domaine l'ont bien souligné, “in EU law - as so often in life - the road to hell is paved with good intentions” (Kelemen et Pech, 2019). Si ceux qui ont élaboré la théorie du pluralisme constitutionnel étaient portés par des bonnes intentions, la pratique a toutefois démontré que cette théorie ne peut fonctionner qu'avec la bonne volonté des parties concernées. La double question qui se pose maintenant est la suivante: est-ce que nous voulons confier l'effectivité du droit européen à la bonne volonté des juges, qu'ils soient nationaux ou européens ? Ou est-ce que nous voulons construire une Union capable de garantir l'uniformité de son droit sur le territoire de tous les États membres, en donnant donc pleine effectivité au principe d'égalité des citoyens européens ?

Alessandro Marcia
Specialized Master in European Law

FIGHTING FOR A MORE DEMOCRATIC EASTERN NEIGHBORHOOD

The Eastern Partnership (EaP) gathers the European Union and six post-Soviet countries, namely Armenia, Azerbaijan, Belarus, Georgia, Moldova and Ukraine. Launched in 2009 at the Prague Summit, the EaP supports a stronger economy, governance, connectivity and society in these countries. However, given their difficult democratization process and the challenging geopolitical situation in the region, what are the concrete effects of the EU's efforts to promote human rights and democratic values in these countries through the EaP?

A historical background

The Eastern Partnership initiative, as part of the European Neighborhood Policy (ENP), was set up after French President Nicolas Sarkozy decided to create the Union for the Mediterranean in 2008. The same kind of initiative was then proposed by Poland and Sweden regarding their neighboring post-Soviet states. The Eastern Partnership policy's goal is to intensify the relations with these six countries and to bring them closer to the EU. Its primary objectives concern the establishment of a political association, gradual visa liberalization and the creation of bilateral deep and comprehensive free trade agreements (DCFTA) between the EU and its partner countries. It also establishes a structure of multilateral cooperation organized in four thematic platforms: democracy, good governance and stability; economic integration, energy security and contacts between people. Even though being a member of the EaP does not necessarily lead to accessing the EU, a resolution passed in December 2019 by all the members of the Euronest Parliamentary Assembly, which reunites the six countries and the EU, states that the European enlargement process is also open to Eastern Partnership countries.

Challenges and realities of EU cooperation

The recent invasion of Ukraine by Russia reflects the challenges that the region is facing in terms of geopolitics as well as state-building and democratization. This leads one to wonder about the concrete effects of the EU's promotion of human rights and democratic values through the Eastern Partnership.

Armenia:

In Armenia, the EU plays a major role when it comes to the promotion of fundamental rights by providing an annual financial assistance of around 65 million euros. This assistance is destined to support the country's reform agenda. The Armenian authorities have in fact been leading a comprehensive reform agenda

since the so-called « velvet revolution » of 2018, which crushed the previous pro-Russian authorities that in 2013 decided to abandon the DCFTA with the EU due to Russian pressure and joined instead the Eurasian Economic Union. The current reforms of the Armenian government are linked to fields such as the fight against corruption, the reform of the judiciary system and fostering equal social-economic opportunities. The new agreement between the EU and Armenia, the Comprehensive and Enhanced Partnership Agreement (CEPA), signed in 2017, entered into force on 1 March 2021. The CEPA is now shaping and serving as a basis for EU-Armenia relations. Among its many objectives, it also comprises the commitment to strengthening the respect of human rights in Armenia.

Azerbaijan:

Despite Azerbaijan's authoritarian political regime, which has been controlled by the same family for more than three decades, and despite its constant crackdown on civil liberties, the EU still tries to support the country's civil society. It is actually its major economic donor in this regard. As a matter of fact, in 2019-20, the EU supported 300 local civil society organizations in areas such as youth, gender equality and assistance to the most vulnerable people. Bilateral relations between the EU and the Azerbaijani state are based on the EU-Azerbaijan Partnership and Cooperation Agreement that entered into force in 1999. More specifically, this agreement regulates economic, trade and cultural relations while pointing out the respect for human rights and the rule of law.

Belarus:

Belarus joined the Eastern Partnership initiative with the other countries in 2009, but decided to leave in 2021. This decision mostly revolves around the fact that the EU imposed sanctions on the country and its authorities following electoral fraud in the Presidential elections and repression against the protesters in 2020. Despite the persistence of an authoritarian regime under the leadership of Alexander Lukashenko, throughout Belarus' membership to the EaP, the EU has contributed to multiple initiatives regarding the respect of fundamental rights and the rule of law in the country. Despite having suspended its participation in the Eastern Partnership, the EU is still working on a more democratic future for Belarus. Since the electoral fraud, the EU has supported the Belarusian people and its democratic aspirations by providing financial assistance of close to €65 million. This assistance has been mostly directed to key priority areas such as independent media, entrepreneurs and SMEs in exile, cultural and art initiatives and People-to-people contacts, especially among youth, academic staff and other professionals. In addition, there is a €3 billion plan elaborated by the EU Commission to support the democratization of Belarus.

Georgia:

Tbilisi's democratization efforts are as well supported by the EU. In fact, the European Union is providing an annual financial aid of more than €120 million in order to support the reform agenda of the Georgian government. Since 2003 and the « rose revolution » that overthrew its pro-Russian authorities, Tbilisi managed to improve the respect for human rights and the rule of law. In recent years, the EU has funded 40 projects regarding human rights and led various actions against discrimination and inequalities. It has also been contributing to the development of national human rights institutions and to the works of civil society organizations in the field. The EU has participated in the implementation of more than 120 training programmes on human rights issues related to the judiciary and the legislative and executive bodies of Georgia. It has led as well different projects aiming at strengthening women in business, such as « Job Equality: Equal, Inclusive and Safe Work Place in Georgia » and « EU4Gender Equality: Together Against Gender Stereotypes and Gender-Based Violence » initiatives. The EU has also promoted equal social and economic opportunities and gender equality, including for ethnic and sexual minorities and for people with disabilities through the « Promotion of Rights Based Social Services for People with Disabilities and Elderly » and « Civil Society Action for Promoting Human Rights of Persons with Disabilities in Georgia » projects.

Moldova:

In Moldova, human rights are promoted by the EU through the EU-Moldova Association Agreement of 2014. This agreement is in fact shaping the EU's assistance in terms of support for democratic reforms in the country. Within the framework of the Eastern Partnership, the EU and Moldova gather each year to perform a 'human rights dialogue' which, in 2021, pointed out Chişinău's positive results regarding the holding of elections and the need to implement the reforms. The Commission adopted in January 2022 the €150 million macro-financial assistance proposal for the coming two years. This assistance is planned to be distributed in a conditional way. It indeed depends on the good implementation of the IMF programme as well as specific policies which would tackle issues related to good governance, the fight against corruption and the rule of law.

Ukraine:

Since the Maidan revolution of 2014, the EU has supported Ukraine's reform agenda. Its financial institutions have indeed since then mobilized more than €17 billion in loans and grants. The European Instrument for Democracy and Human Rights (EIDHR) has been, in that regard, also contributing to this promotion of human rights in Ukraine through multiple projects since 2014. Their aim is to support voting rights and the fight against corruption, torture and discrimination, as well as to monitor human rights in Ukraine's occupied territories. Alongside the EIDHR, the European Endowment for Democracy (EDD) funded a certain number of projects related to the promotion and respect of human rights, especially among civil society organizations.

Towards a more democratic eastern neighborhood

The EU is hence playing an active role in the promotion of fundamental rights in these Eastern Partnership countries. It has multiple instruments at its disposal to support human rights, such as the EDD and the EIDHR, like we have seen in the case of Ukraine. Moreover, it has dedicated a large part of its budget to this end. Although the European Union's work is challenged in some member states due to their undemocratic or not fully democratic political regimes, it still manages to contribute to civil society organizations operating on the ground in these six post-Soviet states.

Maral Kaplan
Specialized Master
in EU Interdisciplinary
Studies



LA GUERRE INFORMATIONNELLE RUSSE : LE PÉRIL DÉMOCRATIQUE AUX PORTES DE L'EUROPE

En 1923, l'Union soviétique introduit la notion de désinformation avec la création d'une unité spéciale prévue spécifiquement à cet effet, le GPU. Cette pratique s'inscrivait dans une politique de mesures actives visant principalement la manipulation de la population par la diffusion d'informations trompeuses mais crédibles. Depuis lors, les exemples de désinformations russes se multiplient. En 1964, un agent soviétique a démarré la rumeur selon laquelle l'assassin de John Fitzgerald Kennedy, Lee Harvey Oswald, travaillait en réalité pour la CIA et avait été utilisé par la droite extrémiste. En 1983, le KGB est parvenu à insuffler l'idée, auprès de plusieurs médias, selon laquelle le virus du sida était en réalité créé par l'armée américaine à des fins de destruction massive. Plus récemment concernant le coronavirus, des comptes russes servant à la propagation d'informations ont permis le fondement, notamment, de la théorie selon laquelle ce virus avait été élaboré dans le but de masquer les répercussions négatives des tours 5G.

La pratique de la désinformation n'est qu'un pan de la guerre informationnelle dont nous sommes aujourd'hui les témoins. Ce type de guerre vise l'usage de l'information comme une arme à des fins d'influence de l'adversaire. Dès lors, des techniques telles que le chantage, la délégitimation ou encore le lobbying sont à placer aux côtés de la désinformation en tant qu'outils aux mains du dirigeant. La guerre informationnelle n'est pas spécifiquement russe mais il est vrai que la Russie en maîtrise les codes alors que les pays occidentaux semblent compartimenter ce qui relève de la guerre, au sens militaire, et ce qui relève de la cybersécurité. Les deux éléments étant pourtant liés, la cybersécurité pouvant servir à lutter contre les fausses informations.

Enjeux de la guerre informationnelle

Le but de cette guerre de l'information menée par la Russie est d'asseoir un certain contrôle de l'opinion publique en la déstabilisant, la polluant. Au-delà des communications dans les médias, cela passe également par la répression des opinions discordantes à la politique menée par le Kremlin. Le cas d'Alexeï Navalny est un exemple des pratiques d'emprisonnement, voire de tentatives d'assassinat, à l'encontre des personnes critiquant les autorités russes.

En outre, des enquêtes concernant les assassinats d'opposants au pouvoir, tels qu'Anna Politovskaya ou Boris Nemtsov, ont été effectuées mais de manière manifestement maigre et incomplète. Enfin, les moyens législatifs ne sont pas laissés de côté. Fin 2020, une loi a été adoptée permettant de désigner comme « agent de l'étranger » toute personne ou organisation ayant une activité politique ou étant financée par des pays autres que la Russie. Cela a eu pour conséquence la fermeture de nombreux médias et ONG en Russie, réduisant d'autant plus les éventuelles critiques du régime.

Ainsi, en sus du contrôle opéré dans la diffusion directe de l'information, le gouvernement russe agit également dans l'élimination de toute source d'information qui porterait atteinte à ses intérêts. Les médias russes sont surveillés et les menaces, tant au niveau de leur existence qu'au niveau judiciaire, suffisent à un effet d'auto-censure de leur part. Par ailleurs, à la suite de son attaque militaire contre l'Ukraine, Moscou a adopté une loi punissant de 5 à 10 ans de prison toute « désinformation médiatique » contre l'armée russe, le bras droit du gouvernement.

De plus, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, la désinformation est d'autant plus virulente que toutes tentatives de contrôle sont rendues très compliquées par les partages systématiques des informations diffusées.

La création d'entités, autrement appelées « usines à trolls », permettant de répandre de manière massive des positions favorables aux politiques gouvernementales, accroît également les possibilités de manipulation du jugement des citoyens. Plus que cela, ces comptes se soutiennent entre eux en aimant, partageant et commentant leurs publications et, ainsi, participent à rendre ces informations plus crédibles qu'elle ne le sont.

En outre, il semblerait qu'une fausse information voyagerait en moyenne six fois plus rapidement que la vérité. Pour comprendre cela, il faut avoir en tête que les intentions de l'auteur de la fausse information sont différentes de celles des personnes qui la partagent. En effet, les fausses informations visent en général des problèmes ou inquiétudes qui touchent une large part de la population. Cela serait donc dans une visée « d'alerte » que les propagateurs participent à la désinformation des citoyens. Aussi, il a été démontré que plus nous recevons l'information plusieurs fois, plus nous avons tendance à y croire. Dès lors, c'est via des informations rapides et répétées que la désinformation porte ses coups critiques et efficaces dans la guerre informationnelle.

La guerre de l'information : l'illustration ukrainienne

En Russie, ce sont les journaux télévisés qui ont servi à influencer la population afin de justifier les actions militaires portées à l'encontre de l'Ukraine. Mais attention, cela n'a pas commencé avec la guerre en Ukraine. Depuis de nombreuses années, Vladimir Poutine répète à qui veut l'entendre que "l'Ukraine est un pays artificiel" qui fait partie de la Russie. Cette guerre de désinformation a passé une étape le jour de l'invasion de l'Ukraine, avec l'étouffement de toutes informations qui pourraient contredire l'existence des actions militaires sur le territoire ukrainien. En amont, les autorités russes ont dirigé leur discours politique vers une soi-disant protection ethnique, voire linguistique. Il s'agit d'utiliser les minorités russophones des Etats limitrophes à la Russie afin de justifier ses intérêts et actions. A cette fin, le dirigeant russe se dit "défenseur des populations russophones", notamment en invoquant la russophobie, voire les génocides dont elles seraient victimes. Nous observons également que cette politique de propagande est bien dirigée vers les citoyens russes et non pas, tel qu'on pourrait le penser, vers la population ukrainienne. En effet, l'objectif du Kremlin est ici de pouvoir réunir le soutien d'une part majoritaire de sa propre population, bien que cela s'accompagne de l'oppression des voix critiques en son sein.

De plus, et contrairement au passé, les médias russes parviennent à trouver des relais d'informations en dehors de leurs propres frontières et en dehors même des frontières de leurs pays voisins. Nous avons par exemple pu constater que des médias pro russes américains, tels que Fox News, relaient de leur côté le narratif russe sur les informations par rapport aux attaques militaires en Ukraine. La guerre informationnelle menée par la Russie dans ce conflit n'a alors plus de limites géographiques.

Lutter contre la guerre informationnelle

Pour lutter contre ce phénomène de désinformation aujourd'hui mondial, l'OTAN et l'UE ne sont pas inactifs. En effet, des équipes, telles que StratCom pour l'OTAN ou encore la East StratCom Task Force au niveau de l'UE, ont été mises en place pour cibler spécifiquement ce problème mais, malgré des résultats efficaces, ces dernières souffrent d'un manque de moyens. De plus, le processus décisionnel de l'Union européenne fait que cette dernière peine à agir. Tous les États membres ne se situant pas au même niveau d'inquiétude par rapport à la Russie, les consensus sur le sujet sont difficiles à obtenir... Dès lors, nous pouvons apercevoir des initiatives autonomes adoptées par certains États. Ainsi, la Finlande, la Suède et la République Tchèque ont développé des agences luttant contre la désinformation et une sensibilisation plus poussée à cette question est encouragée dans d'autres États européens et même au sein des institutions européennes.

Au même titre que les agences de l'OTAN, de l'UE ou de celles créées au niveau national, Amnesty International a mis en place le Crisis Evidence Lab. Ce site "laboratoire" se charge de vérifier, d'analyser et de récolter les divers éléments de preuve nécessaires à l'établissement de la véracité de l'information, notamment dans le cadre de la guerre en Ukraine.

Enfin, nous pourrions espérer certains engagements des plateformes numériques allant dans ce sens. En effet, certaines manœuvres pourraient permettre de lutter contre les politiques de propagande visant les intérêts d'un État autoritaire. Nous pourrions, par exemple, penser à un affichage prioritaire des articles et publications en accord avec les valeurs démocratiques. Même si nous pouvons discuter du nouveau caractère politisé de ces plateformes que cela engendrerait, force est tout de même de constater qu'elles peuvent jouer un rôle important en limitant certaines activités à visée antidémocratique. Par le passé, la plateforme Twitter avait fait un pas dans cette direction en supprimant les activités de l'ancien président Donald Trump.

L'éducation aux médias comme solution à la désinformation

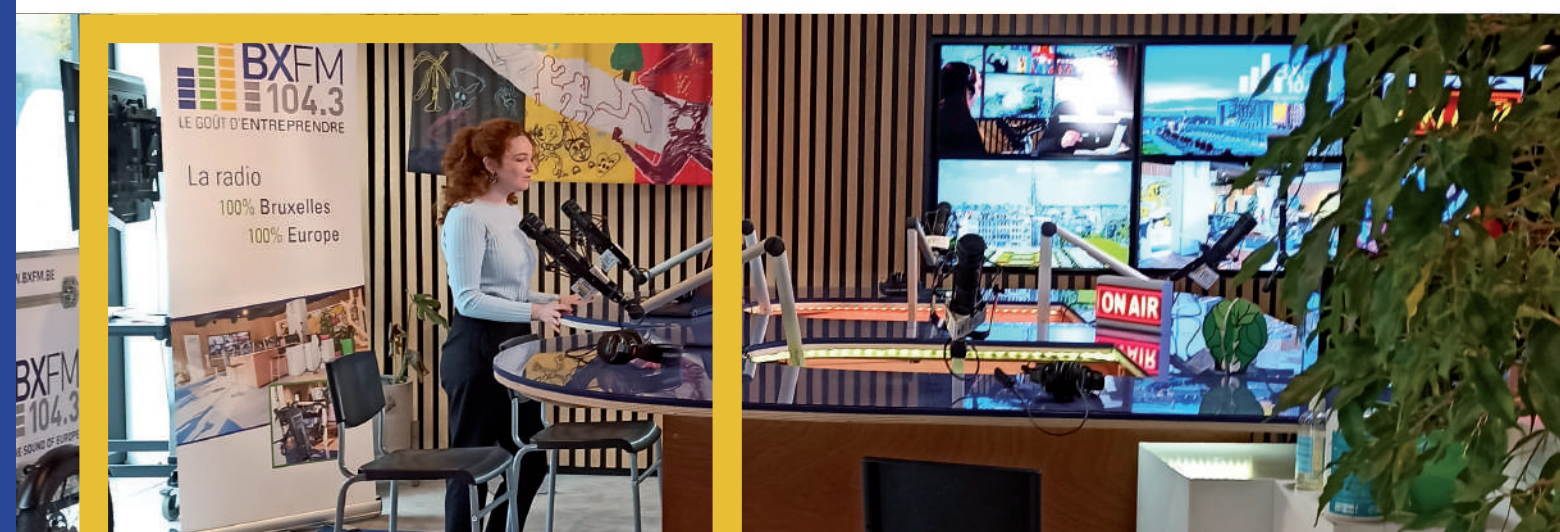
Ainsi, l'enjeu de la guerre informationnelle est de propager les informations propices à semer le doute. Dans le contexte actuel, cela mène à d'autant plus de doutes que nos États occidentaux ne sont pas accoutumés à ce type de guerre hybride. Cette guerre prend la forme d'interventions rapides et illimitées tant dans l'espace que dans les idées, d'autant plus que les nouvelles répandues ont tendance à muter rapidement vers des théories diverses et variées. Dans ce cadre, l'ancrage militaire importe peu puisque le combat se dirige vers des effets de masse numérique.

Le danger de la guerre de l'information est de se laisser aller au jeu de l'adversaire et, de ce fait, de perdre soi-même en crédibilité. En effet, l'objectif étant de convaincre le plus de personnes possible, aller à l'encontre de ces désinformations reviendrait à se mettre la masse à dos. Dès lors, une réponse gouvernementale n'est pas, à elle seule, optimale pour combattre ce phénomène. En effet, pour être perçues avec une certaine ampleur, les réfutations face à la désinformation doivent être rapides, répétitives et rectifier clairement les fausses informations. Plus important, dans le but de s'adapter au public cible de la désinformation, il faut également rendre l'information divertissante.

Toutefois, les actions doivent également venir de la société civile, des réflexes de vérification des données des citoyens mais aussi à travers les codes de la consommation du numérique. Pour cela, l'Union européenne a mis en place un vaste programme d'éducation aux médias dans les écoles, afin d'aiguiser l'esprit critique des jeunes européens mais également de leur permettre d'acquérir les bons réflexes à avoir face aux informations qu'ils reçoivent. A titre d'exemple, la France a fait circuler une directive dans les écoles primaires et secondaires incitant les établissements à mettre en place plusieurs actions en faveur de l'éducation aux médias. Si les intentions sont présentes aux niveaux européen et national, il faut maintenant que ces recommandations soient mises en pratique sur le terrain.

Thu-Lan Vo

Master de spécialisation
en Droit européen



CAPSULES RADIO



Chaque semaine,
retrouvez une de nos capsules sur BXFM -
BRUSSELS THE SOUND OF EUROPE dans la
chronique **L'Europe des Projets**

INTERESSÉ? SCANNEZ LE QR CODE POUR ÊTRE
REDIRIGÉ VERS LA PAGE SOUNDCLOUD DE BXFM!



THE EDPS, EUROPOL, DATA PROTECTION AND SECURITY

The European Union places itself as a major data protection actor worldwide, notably through the General Data Protection Regulation (GDPR). Nonetheless, Europol, its law enforcement agency, seems to run counter to the flow as the European Data Protection Supervisor (EDPS) recently unveiled shocking news of the agency overstepping its mandate of data harvesting.

Europol and EDPS

What is Europol? The European Union Agency for Law Enforcement Cooperation presents itself as “the European Union’s law enforcement agency”. It describes its main goal as “to achieve a safer Europe for the benefit of all the EU citizens”. The body was founded to enhance collaboration between the law enforcement agencies of the EU Member States, which coordinate for the EU’s national police forces to fight international crime, from cybercrime to human trafficking and terrorism. To that end, Europol also works with third-country partners and international organisations.

The agency, which is headquartered in The Hague, saw its influence boosted in the wake of the Paris terrorist attacks of 2015, when it was identified by several member states as a potential solution to the war on terrorism. Thus, Europol is now encouraged to collect data on several fronts. With a thousand employees and 220 liaison officers around the world, it claims to assist more than 40,000 international investigations per year.

On the other hand, the EDPS is the EU data protection “watchdog”. The European Data Protection Supervisor is an independent data protection authority under the framework of the European Union. It presents itself as an “increasingly influential independent supervisory authority, currently headed by a Supervisor and supported by an office (secretariat) of experienced lawyers, IT specialists and administrators”. The independence of this body is central for the EDPS, and was marked as a requirement by the European legislator. The Court of Justice of the European Union indeed underlined the importance of the “control by an independent authority” as “an essential component of the right to data protection [...] which implies a decision-making power independent of any direct or indirect external influence”.

Since May 2017, following the 2016 Europol Regulation, the EDPS holds the task of supervising the lawfulness of personal data processing by Europol. In this context, supervising means carrying out inspections and consultations, hearing and investigating complaints, and also conducting inquiries to

ensure compliance with its prerogatives. The EDPS wants to ensure that “the right balance is found between data protection, rights and the key public interest of security”.

Europol: towards a NSA-like agency

In 2013, through the leaks of Edward Snowden, The Guardian revealed a big surveillance network of data harvesting in the United States. As an ex-agent of the National Security Agency (NSA), Snowden highlighted the mass surveillance apparatus of the American body, which provoked a mediatic outbreak and severely undermined the legitimacy of the NSA. The EU’s GDPR was launched in the aftermath of the scandal.

Since 2015, with the demand for security increasing following the wave of terrorist attack in Europe, Europol’s influence has never ceased to grow wider. The agency has even developed some kind of impunity. In the framework of its prerogatives, Europol is meant to harvest relevant data to counter terrorism. However, the full scale of data held by Europol is currently unknown.

Several complaints arose from people who found their personal data held by the agency. Indeed, according to the EDPS, “the Europol Regulation provides any individual with the right to obtain information (Art. 36) on whether or not personal data relating to him or her are processed by Europol, to ask for rectification, erasure and restriction (Art. 37) of such data and, more in general, that his or her data are processed in accordance with data protection principles (Art. 28), notably in a fair and lawful way”. Nevertheless, several examples show that this obligation was not met by Europol.

Moreover, since 2016, Europol runs mass surveillance programmes in southern Europe’s refugee camps, monitoring data from tens of thousands of asylum seekers in the search for alleged foreign fighters and terrorists. The Guardian inquiry states that this screening

“may have resulted in migrants’ personal data being stored on a criminal database regardless of any links being found to crime or terrorism”.

Following citizens’ complaints and concerns from MEPs, the European Union tasked the EDPS to open an inquiry on Europol data processing in 2019. The EDPS’ conclusions were then submitted in January 2022.

The EDPS’ report: a frightening overview calling for sanctions

The EDPS’ inquiry unveiled a mass surveillance apparatus. Europol has been illegally amassing tons of data, the total amount being equal to four petabytes (one petabyte would equal one billion books). In those quadrillion bytes, there are of course sensitive data on terrorists and crime syndicates but also on possible suspects and innocent people. Europol has accumulated this mass of data from criminal investigations of national policies authorities over the past six years. It concerns data transmitted by EU member states on individuals suspected of criminal activities.

The EDPS accuses Europol of having violated its own regulations by keeping certain data for “longer than necessary”. Thus, the supervisor ordered Europol to erase data held for more than six months: if within this timeframe a link to criminal activity cannot be proven, the data may not be retained. Europol has been given a year to delete problematic data that had not been eradicated and “to sort out what could be lawfully kept”. The EDPS Supervisor, Wojciech Wiewiórowski, explained that “a 6-month period for pre-analysis and filtering of large datasets should enable Europol to meet the operational demands of EU Member States relying on Europol for technical and analytical support, while minimising the risks to individuals’ rights and freedoms”.

For Europol, the EDPS decision is likely to hamper its activities: “This will have an impact on our ability to analyse large and complex datasets at the request of law enforcement,” the agency reacted in a statement on January 11. “[The] Europol regulation was not intended by the legislator as a requirement which is impossible to be met by the data controller [ie Europol] in practice” since Europol’s intervention “frequently covers periods of more than six months”, the agency argued.

To continue on the parallelisms with the NSA, Wiewiórowski drew a comparison between this statement and “what the NSA said to Europeans after the Prism scandal [...] that they are not processing the data, they are just collecting it and they will process it only in case it is necessary for the investigation they are doing”. “This is something that doesn’t comply with the European approach to processing personal data”, the supervisor added.

The European Commission welcomed this period offered “by way of derogation” by the EDPS, believing that it will give Europol “sufficient time” to comply with the decision. It is then up to the European Parliament and the Council of the European Union to “provide an appropriate solution and legal clarity on the processing of big data by Europol”, the European executive also noted in a statement.

IA, security and the endangerment of democracy

This episode marks the peak of the confrontation between the EU data protection bulwark and a powerful security entity who might one day become the centre of machine learning and AI in policing. Since 2020, Europol has been developing its own machine learning and AI programmes to process the unquantifiable amount of data stored. Despite the EDPS’ reluctance, Europol continued with this project and even started a recruitment round for experts to help with the development of AI and data mining. Saskia Bricmont, Green MEP, stated that

“in the name of the fight against criminality and terrorism we have an evolution of an agency, which performs very important missions, but they are not executed in the right manner. This will lead to problems”.

This ruling highlights the deep political divisions among European policymakers over the compromise between security and privacy. More “security” means more control over citizens’ lives, which could underline a deficiency in democracy. The consequences of the clash between those two institutions might hold the future of privacy and data protection in the European Union and beyond.

Nicolas Rocher
Specialized master in EU
interdisciplinary Studies



THE RIGHT TO EUTHANASIA: A THORNY ISSUE INVOLVING DIGNITY

On February 15 2022, the Constitutional Court of Italy declared inadmissible the amendment proposed by the association “Luca Coscioni” (a non-profit organization whose priorities are the affirmation of civil liberties and human rights) on the depenalization of “consented murder”. The association’s request for amendment of article 579 of the Italian Penal Code should have gone through a referendum, which would have taken place in spring. In particular, the request involved the removal of the categorization of “consented murder” as a crime when the person asking for the procedure is of old age, fit to plead and consensual to it. This change would have allowed the practice of active euthanasia in accordance to the provisions already present in the Italian legal system, namely informed consent and the “living will”. This gives the person the opportunity to express consent over a certain medical practice (including euthanasia) in a preventive way, thus allowing to fulfill his or her will in cases in which the patient is not able to do it.

What exactly would the right to euthanasia involve?

The concept of euthanasia has always been a controversial topic. The word “euthanasia” derives from Greek, and literally means “good death”. Euthanasia is defined as an “act or practice of painlessly putting to death persons suffering from a painful and incurable disease or incapacitating physical disorder, or of allowing them to die by withholding medical treatment or artificial life-support measures”. It can be either “active” or “passive”. Active euthanasia would be the deliberate act of putting an end to a terminally ill patient’s life, whereas “passive” euthanasia implies the mere withdrawing or interruption of a medical treatment that kept the person alive.

The long path towards the right to euthanasia in Italy

In Italy, the question of legalizing euthanasia has been a troubling issue. Indeed, not only the crime of “consented murder” is regulated by a law that goes back to the Fascist period (it is part of the so-called “Codice Rocco”, which is the penal code still in force nowadays). However, the involvement of the Catholic Church in state affairs and its influence on the public sphere have rendered the path towards the potential legalization of euthanasia undoubtedly complicated.

Despite its controversy, the issue has been at the core of some notorious stories on which the media have shed light on. Back in 2006 there was the case of Piergiorgio Welby, a

man who suffered from muscular dystrophy at an advanced state, and thus asked the Italian President of the Republic to obtain euthanasia. The President promptly called the national Parliament to discuss the issue, without results. The death of Mr. Welby a few months later stirred emotions all over the country. Another relevant case was that of Eluana Englaro, a woman who, after a car accident, was living in a vegetative state since 1992. The family was able to respect Eluana’s will only 17 years after, in 2009, and only by interrupting the feeding and hydrating treatments that she depended on. More recently, there was the case of “Dj Fabo” (Fabio Antoniani), a young man who became tetraplegic and blind after an incident, and who was able to go to Switzerland in 2017 to die through assisted suicide. He was accompanied by Marco Cappato, a member of the above-mentioned Luca Coscioni association, who had to go to trial accused of suicide assistance. In 2019, Mr. Cappato was declared innocent by the Court of Appeal (the Court of highest level in Italy).

With regard to the legislative efforts put forth to legalize euthanasia, the last request for a referendum is only one of the many law proposals that have not succeeded. In contrast to the opposition and resistance of the institutional realm, a 2019 survey issued by Swg found that 93% of Italian citizens would be in favor of legalizing euthanasia.

Euthanasia in the European Union

In the European Union, only Belgium, the Netherlands, Luxembourg and Germany allow both the practices of euthanasia and physician-assisted death, whereas Austria and Finland accept passive euthanasia under strict circumstances. Countries like Spain and Portugal allow instead for withdrawing life-sustaining treatments, a practice that is usually considered as being part of palliative care rather than euthanasia. Among the states in which such practice is legal, the Netherlands and Belgium permit euthanasia also for children and teenagers under 18. In particular, the former allows euthanasia to children from 12 years old, and until the age of 15 parental consent is required. In Belgium, no age limit is established, but kids need to have the capacity to understand the situation. Parental consent is needed and very strict medical requirements must be met.

The issue was also subject to a parliamentary question to the European Commission in 2017. The MEP Mara Bizzotto (member of the Identity and Democracy group) asked whether the Commission had the power to make recommendations to the member states in this regard, given the existence of article 2 of the EU Charter of Fundamental Rights, which guarantees the inalienability of the right to life.

The reply of the Commission stated that healthcare competencies, as well as ethical questions referring to care for terminally ill patients, remained within the power of the member states.

Hence, the general picture shows that there is wide disagreement about the issue, and EU countries find themselves with very different legislation in this regard.

About dignity

Euthanasia is undoubtedly a delicate question, which makes all of us face the thorny debate on whether a life should be “worth being lived”. The right to life is guaranteed both at the national and European levels. However, individuals’ right to live the way they want and with dignity opens the question of to what degree life has to be deemed as a sort of public good, instead of being the core of our inalienable individuality.

Caterina Mosca

MA1 Science Politique et
Relations Internationales



LA POLITIQUE SPATIALE EUROPÉENNE : ENTRE SOUVERAINETÉ ET SÉCURITÉ

« En nous engageant dans l'aventure spatiale, nous défendons plus encore qu'une souveraineté, plus encore qu'une prospérité. Nous défendons une vision du monde »

s'exprimait ainsi le président français Emmanuel Macron lors du sommet spatial européen de février 2022 à Toulouse. Depuis le 1er janvier, la France a pris la présidence du Conseil de l'UE pour une durée de six mois, et le président français a tenu à exposer rapidement ses objectifs pour l'espace. La politique spatiale occupe une place majeure et grandissante en Europe depuis le début du siècle, et davantage depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne en 2009. En effet, ce dernier attribue une compétence majeure à l'Union européenne (UE) dans le domaine spatial, qui représente un véritable enjeu de souveraineté mais aussi de sécurité et de puissance. L'espace est devenu le nouveau terrain de coopération entre les Etats mais aussi un terrain d'expression des hostilités et rivalités entre grandes puissances. Pour le moment, les États-Unis dominent dans le domaine spatial notamment avec la privatisation de l'espace qu'ils appellent le New Space.

Investissement et enjeux dans le domaine spatial : l'Union européenne au cœur de tous les défis

Ces dernières années, nous sommes entrés dans une période charnière pour le spatial, qui se trouve au cœur de tous les défis : changement climatique, transition numérique, émergence des start-up dans le domaine spatial ou encore montée en puissance d'acteurs privés, à commencer par la célèbre entreprise américaine SpaceX ayant à sa tête le milliardaire Elon Musk. En effet, depuis le début du XXIe siècle, le New Space, ou la privatisation du secteur spatial par les Américains, se fait de plus en plus important. Ces derniers viennent bousculer l'espace traditionnel en apportant des touches d'innovations importantes, ce qui représente un véritable défi pour l'UE, encore au second plan en termes de nouvelles technologies. Le New Space constitue alors une révolution américaine majeure et un enjeu de taille pour l'UE. S'il est trop tôt pour parler aujourd'hui de "New Space européen", l'Europe semble vouloir à l'avenir concurrencer sérieusement les Etats Unis sur ce domaine. En effet, chaque année de nouvelles start-up européennes sont créées, se montrant à la pointe de l'innovation. Mais si l'espace engage la recherche, le développement et l'innovation, elle touche également aux enjeux de sécurité au sens large, la sécurité environnementale en faisant pleinement partie.

La problématique environnementale au cœur des enjeux de sécurité

Le dérèglement climatique est au cœur de nos préoccupations et le président français l'a encore exprimé lors du dernier sommet à Toulouse :

« La maîtrise de l'espace peut aussi être un levier décisif pour mesurer, et ainsi tenter de baisser les émissions de gaz à effet de serre. Non seulement parce qu'elles permettent de mieux connaître l'état de la biosphère (...) mais ensuite parce qu'elles permettent de suivre l'évolution du grand réchauffement ».

Dès lors, politique spatiale rime avec politique environnementale. Selon le rapport de l'OCDE "The Space economy in figures: how space contributes to the global economy" de 2019, les satellites d'observation de la Terre et les satellites météorologiques, grâce à une précision accrue de leurs données, permettent d'obtenir des informations et variables indispensables sur le climat. Ces dernières permettent de suivre des éléments relatifs à l'environnement et en particulier sur les secteurs maritimes (mesure de la montée du niveau des mers par exemple), les sols, l'atmosphère (mesure de la teneur en CO2, de la composition atmosphérique par exemple), les forêts, les glaces, et bien d'autres... Les données satellitaires sont donc essentielles pour répondre aux besoins et formuler des politiques publiques environnementales adaptées. Ces besoins sont autant alimentaires, forestiers, climatiques, agricoles, maritimes, que militaires et de défense. Le défi climatique exprimé de manière croissante dans la politique spatiale européenne se trouve donc au cœur des objectifs de la Présidence française de l'UE (PFUE).

Préserver la souveraineté européenne, un objectif phare de la PFUE

Un autre enjeu pour l'Union européenne est de préserver sa souveraineté sur terre, notamment avec la fabrication et l'utilisation de satellites européens. Lorsque nous parlons de souveraineté, nous pensons également autonomie et indépendance. Si l'UE l'est à de nombreux égards, elle peine encore à concurrencer et les Américains, et les Chinois dans ce domaine. Pourtant l'industrie spatiale européenne se place au second rang mondial avec un tiers des satellites mondiaux fabriqués en Europe selon la Commission. De plus, malgré le développement de systèmes de surveillance de l'espace, l'Europe reste également encore dépendante des USA dans ce domaine ainsi que dans celui de l'exploration. Toutefois, dotée des grands groupes comme ArianeGroup, Airbus Defence and Space (ADS) ou Thales Alenia Space (TAS), l'UE ne cesse d'innover. Son projet sur les nouvelles générations de lanceurs avec le programme Ariane 6, doté de technologies innovantes

et d'importants investissements européens, en est un parfait exemple. La PFUE souhaite donc continuer à investir dans ces innovations spatiales, comme l'a rappelé Emmanuel Macron au discours de Toulouse.

Un autre objectif de la PFUE est la mise en place d'une nouvelle constellation de satellites, destinée à améliorer notre infrastructure Internet, à se doter d'un Internet haut débit et à poursuivre la lutte contre les cyberattaques. Estimé à 6 milliards d'euros, le projet devrait être complètement fonctionnel en 2028. Il apparaît crucial dans les objectifs de la PFUE car il s'agit d'un enjeu de souveraineté décisif. Lors du sommet spatial, Emmanuel Macron a d'ailleurs affirmé au sujet des constellations « qu'il y a urgence » et que c'est « une véritable révolution ». L'exploration humaine était également au rendez-vous de ce sommet. A ce titre, un groupe consultatif de haut niveau à ce sujet sera constitué.

Les débris spatiaux, une menace sécuritaire à dépasser

Cependant, investir dans les innovations spatiales, pour le bien de notre planète mais également de notre santé, pourrait être vain si cela n'inclus pas la lutte contre les débris spatiaux. Cette question est devenue non négligeable à l'heure où en 2022, plus de 300 millions de débris spatiaux gravitent dans l'espace. Le sujet devient d'autant plus brûlant avec le développement des nouveaux projets de constellations de satellites. L'UE doit donc continuer à travailler sur ces problématiques dans un contexte marqué par la multiplication des activités spatiales ces dernières années. Renforcer sa sécurité à travers l'infrastructure spatiale, l'innovation technologique et les programmes spatiaux européens alors que les débris spatiaux menacent cette même sécurité : tel est là aussi un challenge qui semble s'imposer à l'UE.

Cette menace sécuritaire peut être lourde de conséquences pour les activités terrestres. En cas d'accident entre débris et satellites, un nombre considérable d'activités humaines seront perturbées. On peut citer à titre d'exemple les satellites de télécommunication ou d'observation militaire et civile, les systèmes de géolocalisation tels que les GPS, les systèmes de surveillance agricole et forestière... Ainsi, la lutte contre la prolifération des débris est devenue impérative si on veut échapper au syndrome de Kessler. Celui-ci se définit comme des successions de collisions qui, une fois atteint un certain niveau, rendraient l'exploration spatiale quasiment impossible. En effet, un nombre trop important d'objets en orbite augmente la probabilité de collisions, rendant plus vulnérable le bon fonctionnement des satellites. Ce scénario catastrophe, les acteurs du secteur spatial souhaitent à tout prix l'éviter et c'est pourquoi le défi sécuritaire est particulièrement mis en avant par les spécialistes de l'espace.

Sur ce sujet particulièrement, l'Europe se montre au rendez-vous. En 2019, l'Agence spatiale européenne lance le projet ADRIOS, ayant pour objectif le désorbitage de débris spatiaux à l'horizon 2025. Faire face à la menace des débris s'accompagne d'une nécessité d'assurer la sécurité des infrastructures spatiales. Or, celles-ci apparaissent aussi comme un moyen de renforcer la souveraineté européenne des Etats membres, menacés de manière croissante par les cyberattaques, jusque dans l'espace. On parle ici de souveraineté économique, le spatial constituant de plus en plus un lieu d'affrontement économique entre les grandes puissances, mais également militaire. C'est pourquoi dans un contexte où on assiste de manière grandissante à la militarisation de l'espace, le programme de la PFUE planifie la définition d'une stratégie spatiale commune en termes de sécurité et de défense.

Une réglementation de l'espace nécessaire

Poursuivre la course spatiale, rester compétitifs, assurer la sécurité spatiale et terrestre, préserver la souveraineté spatiale européenne : telles sont les opportunités qui se présentent à l'UE, et ce notamment grâce à ses programmes spatiaux avancés, dont ses trois phares que sont Copernicus (observation de la Terre), Galileo (radionavigation par satellites) et EGNOS (système européen de navigation par satellites géostationnaires). Propulser et faire avancer ces programmes, ainsi que définir une stratégie spatiale commune entre tous les Etats membres, sont de véritables challenges qui s'imposent à la PFUE.

Une dernière mesure importante de la présidence française par rapport à l'espace est la mise en place d'un droit européen des opérations spatiales. Avoir une réglementation commune à l'échelle européenne apparaît en effet essentielle à l'heure où chaque Etat membre peut décider comme il le souhaite de gérer l'espace. Si nous ne voulons pas que les ressources spatiales soient appropriées et exploitées à l'excès par les grandes puissances mondiales, l'espace doit être encadré par des lois sans tarder. S'il n'est pas toujours facile d'être premier en la matière, l'Union européenne se ferait favorablement remarquer à se lancer collectivement dans une telle démarche. Elle s'affirmerait ainsi face aux grandes puissances de notre monde et renverrait ainsi un message clair allant dans le sens de à la fois du bien commun, mais également de la préservation de l'espace.

La PFUE et le prochain conseil ministériel de l'ESA organisé à Paris en novembre 2022 sont donc des moments décisifs que la France et l'UE doivent saisir pour faire de l'Europe le véritable leader spatial !

Auriane Giorgalla

MA1 études européennes finalité politiques européennes

THE POTENTIAL OF SOCIAL ECONOMY FOR A MORE DEMOCRATIC, JUST AND FAIR FUTURE

On the 16th of December 2021, the European Commission launched its Social Economy Action Plan, the climax of a long process that repaid the commitment and engagement of the social economy entities and its hard work over the years.

This Action Plan is a collection of 38 actions with a nine-year horizon for implementation. These measures include state aid and the introduction of a social taxonomy, as well as the creation of legal and policy frameworks and the promotion of better access to markets. They also aim at promoting social economy at the local, regional and international levels through supporting businesses, encouraging reskilling and upskilling, and boosting youth entrepreneurship. The provisions contained in the Plan favor an easier access to funding and finance by providing new financial instruments and strengthening the recognition of the social economy across the EU and beyond its borders. In the current circumstances, with the European Union emerging from the COVID pandemic and the war between Russia and Ukraine, the urgency of making use of the social economy's potential has become even more prominent.

What does 'social economy' mean?

In its Communication "Building an economy that works for the people: an action plan for the social economy", the European Commission explains how social economy endorses four main types of entities that provide goods and services to the members or society at large: social economy enterprises, cooperatives, mutual benefit societies, associations (including charities) and foundations. These entities share its main common principles and features, namely "the primacy of people as well as social and/or environmental purpose over profit; the reinvestment of most of the profits and surpluses to carry out activities in the interest of members or users ("collective interest") or society at large ("general interest"), and democratic and/or participatory governance".

Social economy and its connection with circular economy

The social economy has the potential of being a catalyst for the green transition, given its interdependence with the circular economy. Some social economy organisations are, in fact, likely to support and involve green practices by applying the so-called R-framework (regenerate, reduce, reuse, recycle, recover), aimed at recycling products

and goods in order to extend their lifespan and avoid excessive waste. They are also focused on maximizing the use of resources, particularly at the local level, thanks to eco-designs and collaborative economies. Furthermore, by engaging in circular value chains, social economy entities are attentive to engage workers in need, in particular those belonging to vulnerable groups, with the aim of equipping them with the necessary competences and knowledge to enter the labor market.

An example of a network of social economy enterprises that puts circular economy at the center of its activities is RREUSE (Reuse and Recycling European Union Social Enterprises). The members of this network are organisations engaged in the re-use, repair and recycle of unwanted items - including textile, furniture and books - in order to resell them second-hand. The positive social impact of these activities is twofold. On the one hand, they create quality jobs for people at risk of social exclusion as well as for those who face difficulties in finding employment, hence giving them a chance to become active members of society. On the other hand, they offer people a simple alternative to the purchase of new items. As a consequence, by buying second-hand or donating used goods, each individual is able to do its part in the path for a just and green transition.

Social economy driving towards the digital transition

Social Economy can contribute to the achievement of a digital transition through "Tech4good" digital technologies. The latter include new digital business models or digital platforms that are conceived to have a green or social impact, hence reducing the existing digital gaps and at the same time responding to societal challenges and needs.

The Social Good Accelerator (SOGA) proves to be a good example of this. SOGA is a network of associations, social entrepreneurs, innovators and foundations whose objective is to boost social innovation and its potential to be widely recognized by public authorities, companies and investors. By collaborating to the creation of innovative solutions across Europe, Tech and Social Good actors play a fundamental role in contributing to a just digital transition.



Social economy takes into account the needs of vulnerable people

As mentioned, social economy entities are likely to employ vulnerable people, including people with disabilities. In particular, a special type of entity, the Working Integration Social Enterprises (WISEs) provides training and support to facilitate the access of those disadvantaged people to the labor market. Therefore, the social economy sector paves the way for a better inclusion of disadvantaged people, including people with impairments, creating fair opportunities for all.

An interesting initiative in this field, founded by the Erasmus+, is the B-Wise project, whose partners are, among many others, the European networks ENSIE (European Network for Social Integration Enterprises) and EASPD (European Association of Service providers for Persons with Disabilities). This project intends to envisage a European strategy to address the need for skills, and particularly digital skills, in the WISEs sector.

Among the foreseen activities there is the institution of training curricula to meet existing skills gaps in the integration of workers, the offer of certifications and ultimately the creation of awareness-raising programs on the importance of digital skills and the use of digital technologies to help people in need.

The potential of social economy for a fairer and more democratic society

In the words of Victor Meseguer, Director of 'Social Economy Europe', which is the umbrella organization that represents the voice of 2.8 million social economy enterprises and organisations in the EU, the Social Economy Action Plan "marked the beginning of a positive project for the future of Europe. As a matter of fact, the social economy potential will play a pioneering role in guaranteeing solutions to societal, environmental and economic challenges. Social economy has the capacity to offer a new perspective, as it builds an economy at the service of people and the planet, countering the traditional way of doing business".

It is for this reason that this sector needs to be scaled up in order to co-create a fairer and more democratic society for the future.

In this framework, the role of young people will be pivotal given their aim to find jobs that are game changers characterized by specific purposes and a positive impact on society. In short, they want what they do to 'make sense'. It is for this reason, that through younger generations' impactful and innovative entrepreneurial ideas to build a better future, it will be possible to pay strong attention to environmental issues as well as to provide fair and equal opportunities for all.

Sara Bombardieri
MA2 European studies track
European politics





GUARANTEEING A DECENT LIVING FOR EUROPEAN WORKERS

*An interview with Renew
MEP Monica Semedo*

Although the quality of life has improved in Europe over the past decades, wage inequality has increased. The Covid-19 crisis has worsened this situation, and poverty is now a significant concern for the European Commission. Granting minimal wages might be a solution for social inclusion, but is this even possible at the European level? The Member of the European Parliament Monica Semedo answers this question by explaining a new project for a Directive on adequate minimum wages.

Growing socio-economic vulnerability in Europe

Despite a general rise in wages, the socio-economic conditions of low-wage workers have worsened. According to Eurostat, “the proportion of employed persons at risk of poverty went from 8.3 % in 2010 to 9.3 % in 2018, diminishing their purchasing power. Purchasing power is a key economic indicator that compares national economies because

it comprehends the different living costs. The cost of living determines the amount of money needed to cover basic expenses. It is helpful to compare the price of everyday life in different cities, regions or countries. The European context reveals a cleavage between western and eastern European citizens, the former having a lower purchasing power than the latter. Moreover, the Covid-19 crisis had a negative impact on wages, the most vulnerable workers being the youngsters and the least skilled.

To tackle this socio-economic issue at the European level, adopting minimum wages in each European country could be helpful. However, the economic benefits of implementing such a measure are still unclear. Since it would most certainly contribute to an increase in labour costs, some economists argue that it might also lead to job losses and thus would end up being counterproductive to tackle economic vulnerability. Nevertheless, other experts explain that a legal minimum wage could increase workers’ purchasing power and create jobs. Hence, this measure would protect low-wage workers and enhance social inclusion by ensuring fair wages and fighting against in-work poverty. Following this reasoning, twenty-one European states have already fixed legal minimum wages.

The remaining six (Austria, Cyprus, Denmark, Finland, Italy and Sweden) currently establish the salaries through collective bargaining between social partners.

But beyond national strategies, could a shared European solution be found to address this issue?

A feasible European response?

When announcing her political guidelines in July 2019, Commission’s President Von Der Leyen stated that “the dignity of work is sacred”. She mentioned a legal tool granting each European worker a fair wage and ensuring a decent standard of living. The European Commission should offer concrete solutions to embed this saying legally, but this is not an easy task.

Indeed, the Union has very few competencies in the social field, which remain mainly under the member states’ sovereign competence. The EU essentially adopted soft law measures in anti-poverty policies by helping to coordinate national practices, compare and promote the best ones among the member states. According to a 2021 study requested by the European Parliament’s committee on Employment and Social Affairs: “the front of actors that might favour the establishment of the adoption of a binding supranational minimum income framework at the EU level is not strong enough.” Hence, the Commission’s mandate regarding social inclusion is hard to achieve.

However, a Commission initiative is currently being analyzed by the European Parliament and might become a European Directive in the near future.

The Directive project: a step further

The French delegation of the political group Renew initiated the negotiations in the European Parliament about the Directive on adequate minimum wages in the EU. The project aims at establishing common criteria for each European government when setting wages levels, thus fixing a minimum level of social protection for workers. Its final objective is to reduce social dumping and fight against poverty and delocalisation. However, the Directive does not aim to set a unique European minimum wage since the EU does not have the legal capacity to do so. Also, an even minimum wage in Europe would not correspond to the different national purchasing power and could even be counterproductive to tackling socio-economic vulnerability. According to a 2020 briefing of the European Parliamentary Research Service, “expressed in euros, monthly minimum wages vary widely across the EU, ranging from 312 Euros in Bulgaria to 2’142 Euros in Luxembourg”.

To better understand this directive, Eyes on Europe has interviewed the Member of the European Parliament (MEP) Monica Semedo. Ms Semedo is an MEP from the political group Renew and shadow rapporteur of this Directive project. According to the Parliament’s rules, her group sends her to negotiate political compromises on its behalf. She agreed to answer some questions for Eyes on Europe explaining the novelty of this new social directive.

Eyes On Europe (EOE): *The project does not aim to fix the same minimum wages for all Europeans because the national living costs are very different. Thus, what can the European institutions do to tackle poverty in Europe with this new legislative project?*

MEP Semedo: Indeed, we can not set the same minimum wages for every member state because the costs of living between, for instance, Luxembourg and Bulgaria are too different. Moreover, it is not in the remit of competence of the EU. But what we can do to tackle in-work poverty is to set a framework of criteria through the directive to guarantee decent living conditions. A country like Sweden has a statutory minimum wage, but everything is based on collective bargaining and is quite well-covered so that almost every worker is protected. But other countries do not have those options, and we have to guarantee that workers can live off their salaries. In the directive, we have both systems, with criteria to assess the adequacy of a statutory minimum wage and enhance collective bargaining coverage by attaining a particular objective of percentages so that people are socially better covered and protected.

EOE: *Since the European Union has very few competencies to legislate on social issues, can we expect a binding text for national governments?*

MEP Semedo: We are working on a directive, meaning the criteria framework will be legally binding, but the text will still leave enough flexibility of implementation to the member states. For example, in Luxembourg, we have the statutory minimum wage, which is enshrined in the law, and collective bargaining covering specific sectors. Among EU countries, some either have one or the other. We want to guarantee that each worker can live off that wage while contributing to society with the directive. Across Europe, the minimum wages might be set by statutory minimum wage or collective bargaining, depending on the history of each member state. The directive imposes nothing, but the member states should first fix and then update the minimum wages to guarantee decent living conditions in the long term. The directive sets an objective for them.

EOE: *What arguments can be used to convince the reluctant member states to accept the proposal?*

MEP Semedo: It depends on which delegation you speak to. In my group, we had some delegations that were skeptical on specific points or topics of the directive. I listened to them and saw how I could convince them. First, it is essential to explain in detail what the project is about and that the directive will respect the national traditions; nothing will be imposed as such. The aim is just to guarantee a certain quality of living through work.

EOE: *As shadow rapporteur of the project, what role do you play in the negotiations with the other Members of the European Parliament? Furthermore, how does your membership in the Renew group influence your position?*

MEP Semedo: My role is to talk to my MEP colleagues and other delegations of Renew to acknowledge their priorities in preparation for the plenary vote. Indeed, I am the representative of Renew, and this is a compromise already because I am not embodying my personal opinion. Even if I can add it, I have to focus on what my group thinks and wants; I have to express its concerns and negotiate with the other groups. The next step is to take the position of Renew into the shadows meetings - them being the two co-rapporteurs Dennis Radtke (European People's Party) and Agnes Jongerius (Socialists & Democrats) - to negotiate with the other groups and then find a compromise. Then, I had to present the agreement to my group, and on this occasion, the package I managed to negotiate got the support of the Renew's majority. We introduced the proposal to the plenary session with all the groups, and it got a high majority and support.

EOE: *Currently, at which point is the dossier in the decision-making process and what are the next steps?*

MEP Semedo: We are now in the middle of interinstitutional negotiations with the Council, led by the French Presidency, and Commissioner Schmidt, who is in charge of jobs and social rights. The exchanges between the three institutions are called trilogues, and the negotiations are led by the co-rapporteurs. It is like a dance of the three groups, and we are now coming closer to an agreement. Since we have passed the first phase, we will start the complex negotiations for the second phase. Before these meetings with the two other institutions, groups from the European Parliament have meetings to define their position on specific articles. Hence, they present a strategy to determine what they can or cannot give up. I hope that we will soon start the negotiations for article

5 on adequacy criteria, say what we want and compare with what the others don't want. I am looking forward to an agreement, but each institution must propose something and negotiate. It is all about compromise, but it is exciting since the European Parliament always wants more. We represent EU citizens, so we usually demand more in social matters. The Council wants less, and the Commission is in between, so we have to work to find a compromise.

EOE: *How does the French Presidency of the European Union influence the negotiations between the MEPs?*

MEP Semedo: Adequate minimum wages was one of the French priorities during the Presidency, but these priorities have now changed with the war in Ukraine. We have to see how high they put the minimum wage as a prime challenge. However, the Council's mandate was already established last year. Unfortunately, negotiations can take many years, but that is not what neither the French Presidency nor we want, in my opinion. I hope that we progress now, and I would like the directive to be voted on very soon, as the French wanted initially, but this is something that cannot be done in three months.

Back to baby steps in European social issues?

Granting decent wages for workers at the European level is already a bold challenge, considering the few competencies of the EU in that field and the differences in national purchasing powers. Moreover, decision-makers face a growing demand for more social security. Hence, the French Presidency of the Council played a significant role in accelerating European integration on social issues. However, the Russian aggression against Ukraine rearranged the French and European priorities. Hence, the conflict has concrete implications for us, whether directly through the rising energy prices or indirectly by neglecting other less urgent but still primary issues.

Special thanks to Ms Semedo for answering my questions!

Luisa Gambaro
MA1 European studies track
European politics

CHECK out the 'NEW'
EPP Group website
EPP4YOUTH.EU

GAMES

QUIZZES

PRIZES

COMPETITIONS



YOUR VOICE.
YOUR FUTURE.
OUR MISSION.



Scan to explore!





MIGRANT WORK AND 'AGRICULTURAL SLAVERY' IN ITALY

Each summer, millions of tons of tomatoes are produced in the south of Italy. This makes Italy the third-largest producer in the world, with a turnover of several billion euros per year. To reduce costs, inexpensive labour is hired, which leads to hundreds of thousands of migrants falling into what can be described as modern slavery. They are underpaid for their hard work, forced to settle in ghettos under the tutelage of the caporali, Italian-speaking migrants recruited by local farmers. But how does such a tragedy occur in a European country like Italy, with a supposedly strong respect for human rights?

Italy overtaken by the high number of migrants

A migrant can be defined as any person who has resided in a foreign country for more than one year, whether voluntarily or involuntarily, and whatever the means - regular or irregular - used to migrate. Italy is one of the first destinations of African migrants due to its proximity to the north of the continent. As for asylum seekers, every asylum seeker arriving in the European Union is under the Dublin regulation, which establishes that migrants who aim to live in Europe have to ask for refugee status in the first European country they reach. The refugee status is granted to persons who meet the criteria of the Geneva Convention, i.e. who fear persecution for reasons of race, religion, nationality, membership of a certain social group or political opinions.

To ensure that this regulation is respected, migrants who arrive in a European country are obliged to provide their footprints. This prevents them from obtaining refugee status anywhere else in Europe. The main problem with this procedure is that most migrants come by boat from Libya, so the majority of them arrive in Italy or Greece. This policy generates inequalities between the European member states, because southern and Mediterranean countries have to welcome more asylum seekers than the rest, even if they have less resources and suffered the most from the economic crisis. Thus, Italy does not have the infrastructure to welcome all these migrants in optimal conditions, which hardens their living conditions and causes a high unemployment rate; in this context, agricultural work is often seen by migrants as the only way to earn money fast.

The problems of this type of work

According to the Italian trade union confederation FLAI-CGIL, around 420,000 people are illegally employed and exploited in intensive agriculture all over the country. For workers, this exploitation means, at the economic level, to be paid less than the minimum mandatory wage, with a pay of €3.50 per box of 300kg of tomatoes. But also, a part of their pay is retained due to what employers call "additional fees", which consist of driving workers to the farmland or providing them food during working hours. Regarding the poor working conditions, most of these workers suffer from ill-treatment by their employers: physical or psychological violence, inhuman living conditions, no respect of their fundamental rights, etc.

At the social level, no infrastructures for migrants are subsidized or provided by the state to improve their situation. The state does not legally recognize these workers' jobs either. Consequently, they depend on their employer in all aspects of their life, always under the supervision of the caporali, intermediaries between the workers and the farm owners. The employed migrants have often done the same job before. They have been in Italy for seven or eight years, speak the language well and own at least one van. The caporali can be seen as a 'mafia' that, through an illegal network, exploits migrants - especially the undocumented ones - by making them work in inhuman conditions.

If a migrant person wants to earn money in Italy, most of the jobs are located in agricultural fields. To find work in this area, migrants have to contact the caporali, who send them to the fields and supervise them during the work, but also have control over them. The caporali exploit migrants through fake contracts and very low wages for their hard work. These conditions make migrants live in inhuman conditions, mostly in ghettos. The dwellings of these ghettos are often made with recycled materials or located in abandoned houses. These facilities are totally unsanitary and host up to 3,000 people in summer. This exploitation makes it very hard for the migrants to integrate into the host country and its society.

The impact of capitalism

Ghettos have existed for many years and even made the headlines in 2011, when some migrant workers went on strike to protest for their living and working conditions. These demonstrations led to the creation of associations committed to the fight against all forms of racism and exploitation, such as Diritti a Sud or No Cap, which allow their workers to harvest tomatoes with dignity.

Unfortunately, these associations are few in number and often have small infrastructures, which does not allow them to employ many workers. In 2016, protests by migrant workers also led to the adoption of legislative measures allowing the criminal prosecution of illegal labour providers, but also of farmers who used their services. If they were found to be employing illegal labour, they could face a sentence of up to six years of prison. Unfortunately, these initiatives have not solved the problem. Indeed, to achieve real change, the large-scale distribution chains must be modified. Imposing derisory purchase prices of agricultural products forces landowners to pay indecently low wages to collectors, which generates injustice, especially towards migrant workers. For example, the brands Cirio and Mutti, giants of the sector, were cited in the investigation of the death of a migrant worker: Abdullah Mohammed, a 47-year-old Sudanese, died of a heart attack in July 2015 while harvesting tomatoes.

The role of the European Union

Despite the implementation of new legislation and the initiatives of some associations to stop this 'modern slavery', the exploitation of migrants by the caporali and the land owners is still going on today. This generates deplorable living conditions with ridiculously low wages, physical and mental violence and victims' dependence on their executioners. Unfortunately, until changes to retailing are made, farmers will be unable to pay their workers decent wages and will continue to abuse migrants for profit. Europe must be strong and prioritize people over economic benefit. It is time to act in a strong and firm way to stop this ruthless practice and return to the fundamental principles of the European Union: respect for human dignity, freedom, pluralist democracy, tolerance, equality and non-discrimination, justice and the rule of law as well as the preservation of human rights.

Lucie Hermans Wies
Master in Politics of conflict
and development



EUROFABRIQUE : « 4 JOURS POUR RÉENCHANTER L'EUROPE »

(Re)penser les symboles de l'Union Européenne (UE) d'un point de vue artistique, voilà quel était l'objet de l'événement *EuroFabrique*, qui s'est tenu du 7 au 10 février 2022 au Grand Palais Éphémère à Paris. Ce projet était organisé dans le cadre du programme culturel de la Présidence française du Conseil de l'UE, à l'initiative de Chris Dercon (Réunion des musées nationaux - Grand Palais), Emmanuel Tibloux (École nationale supérieure des arts décoratifs) et Stéphane Sauzedde (Association nationale des écoles supérieures d'art). L'événement a réuni 400 jeunes artistes et designers venus de 35 écoles d'arts de toute l'Europe. Une 36ème école a été créée pour l'occasion pour des étudiants et des artistes en exil. Ces étudiantes et étudiants en art, design, cinéma, théâtre et musique se sont rassemblés à Paris afin de travailler sur les symboles de l'Union européenne. *EuroFabrique* peut être qualifié de lieu de création, d'expérimentation, de rencontre artistique ou encore d'atelier participatif. Ses organisateurs le décrivent également comme une « agora artistique européenne ». Transparaît ici l'idée d'en faire une « place publique », en référence à la Grèce antique, lieu de vie sociale et politique de la cité. L'événement a d'ailleurs pour ambition de lier création artistique et débat public, avec pour question principale : qu'est-ce que la jeunesse européenne attend de l'Union Européenne ?

Les sujets traités touchent différents domaines, en lien avec certains aspects de l'identité européenne tels que le langage, l'écologie, la question des frontières ou le folklore. Sous la forme d'ateliers, de présentations, de débats et de discussions, les étudiants et les artistes intervenants se sont attelés à ces questions durant quatre jours, questionnant au passage la légitimité de l'EU. En effet, son efficacité dans la prise en charge des problèmes quotidiens des citoyens européens est critiquée, sans parler des nombreuses crises que traverse notre époque (écologique, humanitaire, sanitaire...) que le politique peine à gérer. Dans ce contexte, un débat public et démocratique paraît indispensable. *EuroFabrique* se propose ici d'apporter sa pierre à l'édifice en questionnant l'idée de l'Europe, son état actuel, et son futur.

Des conclusions critiques envers l'Europe et ses politiques

De la performance à la sculpture en passant par la création textile, le dessin, le son et le tournage de films, les réalisations produites sous la nef du Grand Palais sont très diversifiées et touchent à de nombreux matériaux et techniques. À travers ces

diverses formes, les participants proposent des questionnements ayant trait à l'Europe, à la culture européenne, et à ses différentes identités.

Ce sont les symboles officiels et institutionnels de l'Union Européenne qui sont interrogés, comme son drapeau et son hymne. D'après le site officiel de l'UE, l'hymne européen, dont le thème musical est tiré de la Symphonie numéro 9 de Beethoven, évoque "les idéaux de liberté, de paix et de solidarité incarnés par l'Europe". À l'occasion d'*EuroFabrique*, quatre étudiants du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ont présenté leurs versions réinventées de l'Ode à la joie, réinterprétant ainsi l'hymne européen à un moment où les questions de souveraineté divisent toujours les États membres.

Une autre production interpelle : *Refugee Welcome*. Cette dernière réinterprète le drapeau européen. On retrouve le même fond bleu, mais à la place des douze étoiles jaunes censées représenter la solidarité et l'union entre les peuples d'Europe, une couronne d'épine. Probablement une référence au chemin de croix vécu par les réfugiés venus en Europe pour recevoir l'accueil qu'on connaît.

Le Refuge est un autre exemple de création à forte dimension symbolique qui questionne l'entraide, la circulation, les flux, notamment des populations migrantes. Il s'agit d'une structure construite sous le toit du Grand Palais par les étudiants et étudiantes de l'École supérieure d'art Annecy Alpes et de l'Accademia di Belle Arti en Italie. D'après une étudiante, cette construction représente « l'unité franco-italienne portant les mêmes intérêts et les mêmes préoccupations pour les migrations sur la frontière » et vise à « énoncer les faits d'une façon artistique et poétique ». Sa construction à Paris était précédée de tout un travail de correspondance entre les deux écoles, avec de « longues discussions sur l'urgence des frontières, notamment celle séparant nos écoles respectives ».

Sur un ton plus léger, le film *Behind the scene*, réalisé par les étudiantes et étudiants de la Fémis (École nationale supérieure des métiers de l'image et du son), poursuit les aventures de Samy Kantor, figure principale de la série *Parlement*. Le personnage du jeune assistant parlementaire est mis en scène avec un nouveau projet : une comédie musicale pour « redorer le blason » de l'UE.

Une ambiance d'unité, mais des sujets clivants

Les formes qu'ont prises les résultats de ce grand atelier collectif si diverses qu'elles soient, convergent vers un questionnement global qu'on pourrait résumer par : où en sommes-nous avec l'Union européenne et vers quoi voulons nous aller ? La culture est ici présentée comme levier pour tenter d'apporter des réponses.



Mais tout ceci apparaît comme très consensuel, et aussi finalement très vague pour les non-initiés. À cela on pourrait rétorquer que les thèmes abordés dans la plupart des créations sont tout de même très clivants, puisqu'ils touchent aux questions brûlantes telles que l'immigration et sa réception par la population européenne et ses dirigeants. La question de l'identité est aussi évoquée. La multitude et la diversité d'identités en Europe sont ici présentées comme une richesse. Pourtant, dans un grand nombre de pays européens, on observe plutôt un repli sur l'identité nationale.

De plus, certaines productions semblent peu accessibles à la compréhension du grand public qui pourrait être tenté de venir chercher à *EuroFabrique* quelques pistes de réponses aux questions qu'abordent les œuvres. Pourtant les étudiants et les artistes, pour la plupart, ne souhaitent pas donner de réponses ou envoyer de messages politiques. Une étudiante de l'Ensaa témoigne ainsi qu'« il n'y a pas de message à véhiculer comme un étendard mais plutôt une réflexion commune ». Il ne s'agit donc pas de rallier le public à une opinion, mais plutôt de mener une réflexion et d'inviter le spectateur à s'interroger. D'ailleurs émettre une opinion claire et tranchée sur ces sujets n'est peut-être simplement pas possible, comme semble l'exprimer Axel Alousque dans un entretien pour France Culture : « la culture européenne doit être encore inventée parce que je n'ai pas l'impression qu'on ait réussi à mettre le doigt dessus en fait ». Les créations réalisées à *EuroFabrique* soulèvent donc en apparence un paradoxe : celui de refuser d'afficher un point de vue politique, sur des questions tout de même très politiques. L'objectif de l'art est ici plutôt dialectique, c'est-à-dire d'amener au débat.

Lieu d'échange, de connexion

Si *EuroFabrique* n'est pas là pour apporter des réponses, l'événement a davantage pour vocation l'échange et la création de liens. À travers les nombreuses collaborations entre étudiants et étudiantes de différentes écoles et de différents pays, les échanges ont été multiples et fructueux d'un point

de vue artistique grâce au croisement des points de vue et des cultures. De nombreux artistes, parfois de renommée mondiale, sont également intervenus pour soutenir les travaux des étudiants et de leurs écoles, tel que le chinois Ai Weiwei, figure majeure de l'art contemporain. L'événement a aussi été l'occasion de lier des amitiés et de renforcer le réseau entre écoles européennes d'arts et de design. Une autre étudiante du master art de l'Esaa témoigne de « rencontres riches et qui font du bien ». La génération Erasmus devient ici une réalité, d'après Emmanuel Tibloux. Selon lui « l'Europe est le lieu par excellence pour mettre en place des dynamiques de collaboration et d'échanges », *EuroFabrique* en est un parfait exemple.

Le dernier jour de l'événement, plus de 2000 spectateurs se sont rendus au Grand Palais pour déambuler entre les créations et assister aux performances. Parmi eux des femmes et des hommes politiques, comme Roselyne Bachelot, ministre de la culture en France, pour qui « cette collaboration illustre la diversité et le bouillonnement de la création européenne »

Une initiative pour dépasser les frontières

Du côté des organisateurs de cette rencontre, on trouve la volonté de s'inscrire dans la durée, de poursuivre les travaux et surtout de renforcer la collaboration entre écoles afin de faire d'*EuroFabrique* davantage un réseau de connexion à travers l'Europe qu'un événement isolé. Si les questions politiques et leur traitement artistique restent en suspens, *EuroFabrique* aura tout de même réussi à enchanter ses participants et son public, quelle que soit leur origine. Car finalement, « dans l'art, on a cette question de débordement, de dépasser les frontières, on a une sorte de prise de conscience que le monde est très complexe, et c'est tant mieux » (Alice Olausson, entretiens France Culture).

Mina Leopold

MA1 études européennes finalité
politiques européennes

UNE IMPOSSIBLE RESTITUTION DES ANTIQUITÉS VOLÉES

Qu'est ce qu'on en commun les sculptures béninoises, les marbres du Parthénon grec et les sphinx turcs de Bogazkoy? Ces œuvres, qui remontent à l'Antiquité, ont un destin tragique en commun : celui d'avoir été obtenues illégalement avant d'être exposées dans un musée européen. Nous avons ainsi pu les observer pendant longtemps au Musée du Quai Branly à Paris, au British Museum à Londres et au Pergamonmuseum à Berlin. Cependant depuis le début des années 2000, les pays d'origine de ces artefacts réclament de manière plus pressante que leur héritage culturel leur soit rendu. Cela a été le cas en 2011 pour le sphinx et en 2021 pour les statuettes béninoises. En revanche, les frises qui ornaient les murs du Parthénon sont quant à elles toujours exposées à Londres. C'est ici que se pose la controverse : le Royaume-Uni doit-il rendre ces fragments d'histoire rapportés par le Lord Elgin au XIXe siècle? Et de manière générale, faut-il rendre les œuvres volées par le passé et exposées en Europe?

Seulement le problème n'est pas la simple question de l'exposition dans un pays qui n'est pas celui d'origine mais bien la propriété de ces antiquités. Qui doit être propriétaire? La personne qui a découvert l'objet, le musée qui possède les droits, le pays de ce musée, ou le pays d'origine? Suivant la réponse, les conséquences sont très différentes. En général il existe deux camps : ceux qui pensent que ces pans d'histoire doivent retourner dans leurs pays d'origine, car spoliés illégalement. Et ceux pour qui changer le statu quo n'est pas une option. Pour ces derniers, ces objets doivent rester dans les collections des musées européens qui devraient en contrepartie les faire voyager dans les musées du monde entier.

La propriété remise en question

Il ne suffit pas de vouloir rendre une œuvre à un pays pour que ce geste soit effectué. Il est d'abord nécessaire d'établir l'origine de l'objet. Les musées ont souvent un certificat d'authenticité à leur nom qui leur accorde la propriété de l'objet. Cependant la manière dont ces objets ont été acquis est à questionner. Ainsi, que faire des artefacts qui ont été volés initialement, par des archéologues ou des pilliers, puis achetés légalement par un musée? La question se pose pour les marbres du Parthénon qui ont été acquis légalement par le British Museum en 1801. Cela a été autorisé par l'Empire Ottoman, qui contrôlait la Grèce à cette époque. Mais depuis son indépendance, la Grèce réclame le retour de ces fragments d'Histoire sur leur territoire. En effet, elle considère que les marbres du Parthénon ont été acquis illégalement pas le Lord Elgin,

le peuple grec n'ayant jamais reconnu la légitimité de la souveraineté ottomane à l'époque. La Grèce considère donc que les marbres lui appartiennent et que l'Empire Ottoman n'avait aucun droit à l'époque de les céder aux Européens. Aujourd'hui, le British Museum possède légalement les documents de l'époque qui lui accordent la propriété des marbres, mais ces papiers ont été signé avec un pays occupant et non la Grèce, d'où la demande de rapatriement des œuvres. On voit donc que la question de la restitution des marbres du Parthénon est complexe. Le British Museum ne souhaite pas les rendre car considère qu'ils ont été acquis légalement après négociation avec le pouvoir ottoman en place et achat auprès du Lord Elgin. Pour la Grèce, cette acquisition est illégale.

Mais les marbres du Parthénon sont un exemple parmi tant d'autres, chaque œuvre constituant un cas unique, ce qui rend toutes généralités impossibles. Un autre exemple est celui de la dépouille de Saartjie Baartman, esclave sud africaine qui aurait une morphologie hors du commun avec une hypertrophie des hanches et des organes génitaux. Rendue célèbre au 19e siècle d'abord en Angleterre puis en France, elle est exhibée dans des foires ou des zoos. Bien que rémunérée pour ce travail, ses conditions de vie ne lui permettent pas d'émettre un souhait particulier pour sa dépouille. La question de la restitution est ensuite longtemps restée en suspens puisque techniquement l'Afrique du Sud était une colonie anglaise et n'existait donc pas à l'époque de la mort de Saartjie. Elle finit sa vie en 1815 en France, exhibée dans les foires, à la cour et dans les cabarets. A sa mort, plusieurs scientifiques français dont Etienne Geoffroy Saint-Hilaire, procèdent à des autopsies afin d'établir un lien entre le monde animal et les hommes, qui passerait par les personnes noires. Après cela, sa dépouille et les représentations qui en ont été faites sont exposées dans différents musées parisiens comme le Musée d'Histoire naturelle ou le Jardin des plantes. Ainsi son corps a longtemps été considéré comme étant une propriété française, mais les

Sud-Africains réclamaient son retour sur les terres natales de Baartman afin de l'inhumer traditionnellement. Son corps n'a été restitué à son pays natal qu'en 2002.

Assurer un héritage culturel

En plus de l'appartenance, un autre argument souvent entendu pour empêcher la restitution des œuvres concerne leur conservation. Les musées européens seraient mieux équipés pour assurer le bon état de conservation des antiquités. Dans certains cas, cet argument est en effet légitime. Prenons l'exemple de la destruction du mausolée de Tombouctou par les terroristes au Mali en 2012. L'Histoire de ce lieu est désormais perdue à jamais, laissant derrière elle seulement quelques fragments restants du mausolée. Des cas similaires de destructions d'objets et d'œuvres sont recensés dans de nombreux pays en guerre, comme en Irak ou en Afghanistan. Rendre aujourd'hui les œuvres spoliées à ces pays serait prendre le risque de les voir détruites par les groupes terroristes. Cependant ces cas restent exceptionnels et la plupart des pays qui réclament leurs artefacts ont les capacités de préserver leur histoire culturelle.

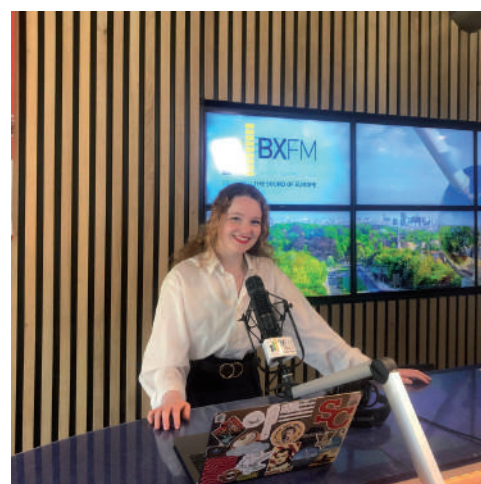
En plus de cette question très terre-à-terre de la propriété des œuvres, il me semble important de s'interroger sur la perte culturelle des pays d'origine, au profit d'un autre. Selon certaines estimations, entre 85% et 90% du patrimoine historique et culturel africain auraient quitté le continent.

Or pour la plupart, ces œuvres sont exposées dans des musées européens ou d'Amérique du Nord. Dans le cas du Bénin, la perte de ces artefacts, qui représentent l'Histoire du pays et ses origines culturelles, posent d'importants problèmes. Jusqu'à la restitutions de certaines statuettes par le président Emmanuel Macron l'année passée, le Bénin n'avait presque pas de traces tangibles de son Histoire. Ainsi les Béninois et Béninoises n'avaient d'autre choix que d'entamer un voyage en Europe pour découvrir les œuvres de leurs ancêtres. Mais cela n'est évidemment possible que pour les plus riches d'entre eux. Cette inégalité d'accès à la culture de son propre pays résonne d'autant plus lorsqu'elle est mise en parallèle avec l'accès à la culture pour les Français. Ces derniers ont des musées sur leur histoire, avec des œuvres et des traces de leur passé. A cela s'ajoute la culture d'autres pays. Le musée du Quai Branly, où étaient exposées ces statues béninoises, est rempli d'artefacts du monde, offrant une ouverture sur la culture d'autres continents. Ainsi le gain de culture d'un pays est-il possible uniquement au détriment d'un autre?

Finalement, existe-il une réponse à la question suivante : faut-il rendre les œuvres volées? Les discussions entre les musées et les pays avancent dans certains cas et stagnent dans d'autres, les experts n'arrivant pas à se mettre d'accord entre eux. Pour certains c'est un devoir de rendre justice aux pays spoliés, pour d'autres l'eau a trop coulé sous le pont des arts. Pour ces derniers, le travail autour des questions de propriété est faramineux et le plus intéressant serait d'organiser un système de prêt d'œuvres et d'antiquités au niveau international. En effet, dans certains pays, l'accès à certaines cultures est limité. Par exemple au Mexique, les musées possèdent très peu d'œuvres d'Inde, tandis qu'en Inde il existe peu de collections autour de la civilisation chinoise. Ainsi un principe de prêt international entre musées serait une solution pour permettre à tous un accès à la connaissance. Cependant, cette idée est compromise par le fait de reconnaître la propriété aux musées. Ainsi, si la Grèce accepte le prêt des marbres du Parthénon de la part du British Museum, elle reconnaît de fait que le musée possède ces œuvres. Il est donc simple de comprendre pourquoi les pays réclamant une restitution n'acceptent pas les prêts. Bref, il n'existe pas de solution magique pour permettre à tous un accès à la culture des autres, tout comme il n'existe pas de réponse unanime quant aux œuvres spoliées.

Ambre Racaud
MA1 Science Politique
et Relations Internationales

Eyes Activities



CREDITS

CHARLINE FEURTEY – Co-présidente
 ROMANE ARMANGAU – Co-présidente
 LAURIANE IRIEN – Secrétaire générale et trésorière
 MAXINE SALMON-COTTREAU – Secrétaire générale et trésorière
 MARIE PIGNOT – Co-rédactrice en chef
 LAURA SANZ – Co-rédactrice en chef

TEAM COMMUNICATION

Beatrice Ciobanu, Margaux Jérôme,
 Monica-Daiana Vasiu-Velcherean

TEAM ÉVÉNEMENTS

Estelle Dubar, Lucas Maurer, Camilla Collet, Noémie Berthier, Juliette Garnier

RÉDACTEURS

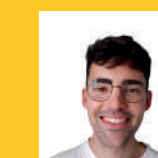
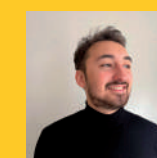
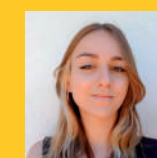
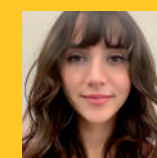
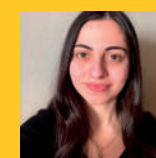
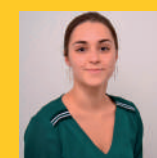
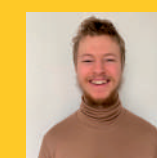
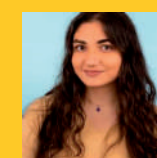
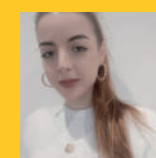
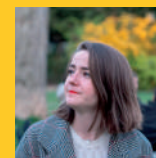
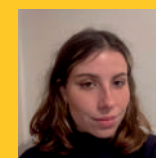
Alessandro Marcia, Ambre Racaud, Arnaud De Meyer, Arnaud Rossell, Auriane Giorgalla, Bruno de Sousa, Caterina Mosca, Elisa Gutowski, Lucie Hermans, Luisa Gambaro, Maral Kaplan, Marion Le Nabec, Mina Léopold, Nassim Marzougui, Nicolas Rocher, Paul Cardon, Romain Biesemans, Salma Naji, Sara Bombardieri, Thu-Lan Vo, Tommaso Rucci

PAGE DE COUVERTURE

Rut Pedreño (@aidunnou)

MISE EN PAGE

Adrián Carrera (@jarabesoy)
 Clémentine Meriadec (@clementine.mdc)



follow our social medias







eyes-on-europe.eu



FOUNDATION FOR EUROPEAN
PROGRESSIVE STUDIES
FONDATION EUROPÉENNE
D'ÉTUDES PROGRESSISTES

